



4

RAPPORT SUR
LA SITUATION
EN MATIÈRE
D'**ÉGALITÉ** ENTRE
LES **FEMMES**
ET LES **HOMMES**
2024



ÉGALITÉ
FEMMES | HOMMES





Valérie Pécresse
Présidente du Conseil régional
d'Île-de-France

Dès 2016, j'ai souhaité que la Région Île-de-France s'engage en faveur de l'égalité femmes-hommes et que cette exigence s'exprime à travers l'ensemble de nos politiques régionales.

En effet, l'Île-de-France compte 6,3 millions de Franciliennes, soit 52 % de sa population¹. Des inégalités et des disparités entre les femmes et les hommes persistent :

- Si le taux d'activité des Franciliennes est élevé, à plus de 59 %², le salaire horaire net moyen présente un écart de 14,5 % entre les femmes et les hommes³.
- Les Franciliennes sont plus nombreuses à être à temps partiel (16,7 %) que les Franciliens (5,7%)⁴.
- 83 % des familles monoparentales sont composées par des femmes vivant seules avec leurs enfants⁵. Elles ont souvent des revenus plus faibles et sont plus exposées à la pauvreté.
- 23 % des maires en Île-de-France sont des femmes⁶.

- Près de deux tiers des hommes sont licenciés d'une fédération sportive (62,2 %), contre un peu plus d'un tiers des femmes (37,8%)⁷.
- 11 % des Franciliennes sont victimes de violences au sein du couple⁸ et 118 femmes ont été victimes de féminicide en France⁹.

Face à ce constat, **je réaffirme ma volonté de faire de la Région une collectivité exemplaire en matière d'égalité femmes-hommes dans l'ensemble de ses politiques régionales** (éducation, santé, entrepreneuriat des femmes, formation, transports, etc.) et pleinement mobilisée dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles afin que toutes les Franciliennes se sentent écoutées et protégées.

Des moyens importants, **près de 8 millions d'euros chaque année**, sont dédiés à cette cause essentielle.

Cette politique régionale s'appuie sur un réseau de partenaires experts, dont le Centre Hubertine Auclert, le centre francilien de ressources pour l'égalité femmes-hommes, organisme associé à la Région qui en est le principal financeur.

J'ai également souhaité que cet objectif se traduise dans la politique des ressources humaines de la Région, avec des actions concrètes auprès de ses 10 735 agents territoriaux. Grâce à l'ensemble des actions réalisées et à venir dans le cadre du **plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2024-2026**, la Région peut se féliciter d'avoir obtenu en 2024 le renouvellement du label égalité de l'AFNOR.

Cette politique en faveur de l'égalité femmes-hommes relève par ailleurs

d'un engagement fort avec l'État dans le cadre du **contrat de plan État-Région 2021-2027**, un axe spécifique lui étant dédié. Au cours de ces six années, un total de 30 millions d'euros doit être dédié aux quatre thématiques suivantes :

- Observation et diagnostic des inégalités, en particulier professionnelles.
- Animation des filières professionnelles et des bassins d'emplois sur les enjeux d'égalité professionnelle, de mixité des filières et d'entrepreneuriat des femmes.
- Sécurité des femmes dans l'espace public et l'accueil des femmes victimes de violences.
- Éducation à l'égalité et promotion de la culture de l'égalité.

À ce jour, la Région Île-de-France a valorisé plus de 9 millions d'euros, dont 2,7 millions en 2024.

Pour mener à bien ces actions, je me suis entourée dès 2016 d'une déléguée spéciale en charge de l'égalité femmes-hommes, Charlotte BAELDE. Cette politique repose également sur l'engagement de plusieurs vice-présidents, notamment Farida ADLANI, Vice-Présidente en charge des Solidarités, de la Santé et de la Famille, Frédéric PECHENARD, Vice-Président chargé de la Sécurité et de l'Aide aux victimes et Christel ROYER, Vice-Présidente chargée de l'administration générale, de l'efficacité administrative et du dialogue social.

Aussi, j'ai le plaisir de vous présenter l'ensemble des actions transverses de la Région Île-de-France en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, dans ce rapport annuel établi en application des articles L. 4311-1-1 et D. 4311-7 du Code général des collectivités territoriales.

¹ Insee, Estimations de population - Femmes - Île-de-France, 2024.
² CCI Paris Île-de-France, Institut Paris Région, Insee, Chiffres-clés de la région Île-de-France, 2024.
³ Ibid.
⁴ Insee, Indicateurs régionaux sur les inégalités entre les femmes et les hommes, 2023.

⁵ Préfecture régionale d'Île-de-France, Actualité, 2021. Disponible sur internet : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/Cohesion-sociale-vie-associative-sport-et-jeunesse/Appel-a-projets-Lutte-contre-la-precarite-des-familles-monoparentales>
⁶ Insee, Dossier Île-de-France n°10, mars 2024.

⁷ Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire, Recensement des licences et clubs sportifs 2023
⁸ Observatoire national des violences faites aux femmes, La lettre de l'Observatoire, n°13 « Violences au sein du couple et violences sexuelles », 2018.
⁹ Miprof, « Les violences sexistes et sexuelles en France en 2023 », Lettre de l'observatoire national des violences faites aux femmes, 2024.

SOMMAIRE

I. AFFIRMER ET RENFORCER L'ENGAGEMENT DE LA RÉGION EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS SON FONCTIONNEMENT INTERNE p.6

- 1. La promotion de l'égalité professionnelle au cœur de la gestion des ressources humaines p.7
 - 1.1. UNE POLITIQUE D'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE AMBITIEUSE
 - 1.2. UNE SENSIBILISATION RENFORCÉE
 - 1.3. UNE CULTURE DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE DIFFUSÉE DANS LES LYCÉES
- 2. Un nouvel outil d'évaluation des politiques régionales : la budgétisation intégrant l'égalité p.11
 - 2.1. UNE DÉMARCHE INSCRITE DANS LE PLAN D'ACTION POUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE
 - 2.2. LA MISE EN ŒUVRE DE LA BUDGÉTISATION INTÉGRANT L'ÉGALITÉ

III. DIFFUSER UNE CULTURE DE L'ÉGALITÉ p.22

- 1. Le Centre Hubertine Auclert p.23
 - 1.1. DIFFUSER DES OUTILS ET RESSOURCES AUPRÈS DE TOUS LES PUBLICS
 - 1.2. AGIR POUR L'ÉGALITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE
 - 1.3. LUTTER CONTRE LES VIOLENCES DE GENRE AVEC L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES
- 2. Financer les structures franciliennes de l'égalité p.27
 - 2.1. SOUTENIR DES PROJETS INNOVANTS EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ
 - 2.2. FINANCER DES ACTIONS GARANTISSANT L'ACCÈS DES FEMMES À LA SANTÉ
 - 2.3. FINANCER DES ACTIONS PROMOUVANT L'ACCÈS DES FEMMES AU SPORT
- 3. Favoriser l'égalité à l'international p.32
 - 3.1. PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE ÎLE-DE-FRANCE ET BASSIN DE SEINE
 - 3.2. ACCROÎTRE LA VISIBILITÉ DES FEMMES À L'INTERNATIONAL

II. PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE SUR LE TERRITOIRE FRANCILIEN p.12

- 1. Éduquer à l'égalité p.13
 - 1.1. SENSIBILISER LES ÉLÈVES A L'ÉGALITÉ ENTRE LES FILLES ET LES GARÇONS
 - 1.2. PROMOUVOIR UNE ORIENTATION NON STÉRÉOTYPÉE
- 2. Féminiser les filières professionnelles p.15
 - 2.1. FAVORISER L'ACCÈS A LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET À L'APPRENTISSAGE
 - 2.2. RENFORCER LA MIXITÉ DES MÉTIERS
- 3. Favoriser l'émancipation économique des Franciliennes p.18
 - 3.1. ENCOURAGER L'ENTREPRENEURIAT DES FEMMES
 - 3.2. GARANTIR L'ARTICULATION DES TEMPS DE VIE PROFESSIONNELLE ET PRIVÉE

IV. SOUTENIR LES FEMMES EN DIFFICULTÉ ET VICTIMES DE VIOLENCES p.34

- 1. Accompagner les femmes vulnérables p.35
 - 1.1. SOUTENIR LES FEMMES EN DIFFICULTÉ
 - 1.2. LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ MENSTRUELLE
 - 1.3. SOUTENIR LES FEMMES EN SITUATION DE HANDICAP
- 2. Lutter contre les violences faites aux femmes p.38
 - 2.1. ACCOMPAGNER LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES
 - 2.2. SOUTENIR LES STRUCTURES DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES
 - 2.3. AGIR EN FAVEUR DE LA SÉCURITÉ DES FEMMES DANS LES TRANSPORTS

AFFIRMER ET RENFORCER L'ENGAGEMENT DE LA RÉGION EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ FEMMES- HOMMES DANS SON FONCTIONNEMENT INTERNE

1. LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE AU CŒUR DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

La Région Île-de-France agit pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, en promouvant une véritable politique d'égalité en interne auprès de l'ensemble de ses agents, ainsi qu'à travers l'ensemble de ses politiques publiques.

L'année 2024 poursuit l'engagement de la Région en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes avec le déploiement du nouveau plan égalité 2024-2026, le renouvellement de la labellisation AFNOR ou encore la mise en place de l'index de l'égalité

professionnelle. Un nouvel outil d'analyse budgétaire est expérimenté, permettant d'analyser les crédits alloués au regard de l'égalité F/H.

1.1 UNE POLITIQUE D'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE AMBITIEUSE

› Le renouvellement du label Égalité par l'AFNOR, confirmation et reconnaissance de l'engagement régional

Le premier label « Égalité professionnelle » a été décerné par l'AFNOR à la Région en octobre 2020. Valable pour une durée de 4 ans et ayant fait l'objet d'un audit intermédiaire en mars 2022, celui-ci a été renouvelé en octobre 2024 sur la base du nouveau cahier des charges de l'AFNOR. Au-delà d'une appréciation objective des actions régionales, **le label donne force à l'engagement des services et de l'exécutif régional et permet de tracer des perspectives.**

Les nouveaux enjeux soulevés par ce cahier des charges marqueront l'engagement de la Région à intégrer dans sa politique d'égalité des thématiques comme l'intelligence artificielle, l'aidance ou encore la seconde partie de carrière. Ces enjeux sont intégrés dans le nouveau plan d'action pour l'égalité professionnelle F/H.

› L'élaboration et la mise en œuvre du nouveau plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (2024-2026)

Après un bilan très positif du premier plan d'action 2020 – 2023, un second plan régional a été élaboré en lien avec les organisations syndicales. Il comprend **38 actions réparties en 6 domaines distincts** :

Axe 1 : Lutter contre les violences sexistes et sexuelles : assurer pour chacun et chacune un environnement de travail sûr et sain.

• **Axe 2** : Sécuriser le parcours professionnel des agentes et des agents de la Région au regard de l'égalité professionnelle F/H.

• **Axe 3** : L'égalité professionnelle, facteur du bien-être des agentes et agents.

• **Axe 4** : La culture de l'égalité professionnelle F/H.

• **Axe 5** : Entraîner les partenaires vers plus d'égalité professionnelle.

• **Axe 6** : Renforcer la gouvernance et le suivi du plan égalité professionnelle.

Cinq actions particulièrement fortes et engageantes ont marqué cette année 2024, dans le respect de la feuille de route signée par la Présidente de Région, Valérie Pécresse :

• La lutte contre le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles (VSS) en renforçant les moyens d'écoute et d'accueil.

• La création d'une animation ludique et pédagogique pour sensibiliser les agentes et agents des lycées à la culture de l'égalité professionnelle et à la lutte contre les VSS.

• La mise en place d'un réseau d'ambassadrices et d'ambassadeurs pour l'égalité professionnelle dans les établissements scolaires.

• La pré-réservation de berceaux en crèche pour les agentes et agents de la Région.

• L'expérimentation de la budgétisation intégrant l'égalité.

› L'index de l'égalité professionnelle dans la fonction publique, un nouvel indicateur annuel et public

La loi n° 2023-623 du 19 juillet 2023 prévoit la **publication annuelle d'un index** compilant les indicateurs relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ainsi qu'aux actions mises en œuvre pour les supprimer. Deux décrets du 13 juillet 2024 en précisent certaines modalités d'application.

Le premier index pour la Région est de 80/100 pour l'année 2023. Ce score est obtenu à la suite du calcul de quatre indicateurs détaillés ci-dessous :

• Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires : 48/50

• Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels sur emploi permanent : 14/15

• Écart de taux d'avancement de grade entre les femmes et les hommes (taux de promus/promouvables) : 8/25

• Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçus les plus hautes rémunérations : 10/10

La part de l'index sur l'avancement de grade est tributaire de l'effet cohorte. En effet, l'année 2022 ayant permis statutairement une grande vague d'avancements, l'année 2023 ne permet pas autant de nominations. L'année 2024 verra cette part de l'index fortement augmenter.

› L'accord-cadre Qualité de vie et conditions de travail, marqueur de la transversalité de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et pour l'égalité professionnelle

Signé avec deux organisations syndicales le 26 septembre 2024, l'accord-cadre « Qualité de vie et conditions de travail » **renforce le volontarisme du plan égalité** :

- Une formation particulière des agentes et agents des lycées sera rendue obligatoire sur la prévention des VSS.
- La Région s'engage à développer un « parcours aidantes et aidants » visant à mettre en place des espaces d'information d'échanges et de soutien des aidantes et aidants, à valoriser les possibilités de dons de congés ou encore à définir des possibilités d'aménagements de l'organisation du temps de travail.
- Enfin, une mesure phare, le baromètre « qualité de vie et conditions de travail », sera mise en place en 2025.

› L'impulsion des achats responsables par la commande publique

La Région a adopté le 19 mai 2022 son **nouveau schéma de promotion des achats responsables (SPASER) pour la période 2022-2028**. Ce schéma détermine les objectifs de politique d'achat de la Région sur les volets économique, social et environnemental, mais également éthique. Il vise notamment à promouvoir une commande publique plus inclusive qui contribue à lutter contre les discriminations. C'est à ce titre que le schéma vise à promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes à travers la commande publique.

Depuis le 1^{er} mai 2023, la Région sensibilise l'ensemble des titulaires de ses marchés à la question de l'égalité F/H dans leurs structures respectives. Pour ce faire, il est demandé d'intégrer dans tous les marchés d'un montant supérieur à 221 000 euros HT un questionnaire sur l'égalité professionnelle au sein de l'entreprise, qui comprend la note d'index égalité obtenue pour la dernière année civile¹⁰.

Les modèles de règlements de la consultation ont été revus pour partager l'engagement de la Région avec les opérateurs économiques : « *La Région Île-de-France, largement engagée dans la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et bénéficiant du label l'AFNOR sur cette thématique, souhaite sensibiliser ses fournisseurs et les associer dans une démarche d'amélioration continue en matière de lutte contre les discriminations et de promotion pour l'égalité femmes-hommes. À ce titre, la Région demande aux attributaires, dans un but de sensibilisation et d'incitation, de remplir un questionnaire sur leurs pratiques en matière de non-discrimination et de promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes* ».

Entre le 2 mai 2023 et le 30 juin 2024, 20 titulaires ont rempli le questionnaire, parmi lesquels 16 ont un plan d'action sur l'égalité et réalisent des actions de sensibilisation.

La mise en place du questionnaire a été reconnue comme une bonne pratique par l'AFNOR et a favorisé le renouvellement du Label égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de la Région.

1.2 UNE SENSIBILISATION RENFORCÉE

› Les outils de communication et de sensibilisation interne accessibles et mobilisables par toutes et tous

Les valeurs régionales d'égalité et de lutte contre les VSS sont portées tout au long du parcours professionnel des agentes et agents. **Ainsi, dès la prise de poste des agentes et agents, plusieurs documents leur sont transmis** comme le guide de communication interne, le plan d'action égalité professionnelle

F/H 2024-2026 ou encore la fiche réflexe relatant les numéros utiles en cas de VSS. De plus, des extraits de ressources sont consultables comme le podcast « Bien entendu » sur l'égalité F/H ou encore une vidéo mettant en exergue les moments forts de la conférence « L'action régionale en matière de lutte contre les discriminations ».

Une rubrique spécifique est également dédiée à ces sujets sur le site intranet de la Région. Elle rassemble l'ensemble des ressources et des actualités en la matière.

Enfin, une campagne d'affichage a été déployée au siège et dans les lycées sur le **dispositif de signalement et d'écoute**. Elle permet une identification claire et facilitée des recours possibles en cas de violence, harcèlement, discrimination, sexisme, menaces ou encore intimidations au sein des relations professionnelles.

› Les événements, temps forts de sensibilisation des agentes et des agents

La Quinzaine Orange

Lors de la Quinzaine Orange organisée du 27 novembre au 8 décembre 2023 à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la Région a proposé des ateliers d'auto-défense verbale, une exposition sur les « cyberviolences » et la libre diffusion du film « Woman ». Par ailleurs, plusieurs conférences ont mis en valeur l'action régionale sur le sujet de la lutte contre les VSS au travail.

Lors de cette édition, les agentes et agents de la Région ont été sensibilisés spécifiquement sur la situation des femmes en situation de handicap victimes de violences et sur la politique égalité de la Région à l'international.



La Journée nationale de lutte contre le sexisme

Lors de la Journée nationale de lutte contre le sexisme, le 25 janvier 2024, une opération « coup de poing » a été organisée. Un affichage général a été réalisé dans les toilettes des bâtiments Victor Hugo et Simone Veil à Saint-Ouen : des affiches « le saviez-vous ? » et des informations chiffrées ont été placardées dans chaque sanitaire.

Ce même jour, un sondage a été organisé dans les restaurants sur différentes idées reçues sur le sexisme. L'objectif était de favoriser le débat lors du temps du repas afin de déterminer la nature sexiste ou non de certaines situations professionnelles. Cette opération a soulevé beaucoup d'échanges entre collègues et a été particulièrement appréciée.

La Semaine de l'Égalité

Dans le cadre de la Semaine de l'Égalité du 4 au 8 mars 2024 à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, la Région a organisé comme chaque année une série d'événements, à commencer par une conférence sur des « sacrées sportives », la projection du film « La nouvelle femme », une exposition sur l'exploit d'Alexandra Lucas (traversée de l'Atlantique en solitaire) ou encore le premier anniversaire du Réseau « Potentielles ». C'est également à l'occasion de la Semaine de l'égalité qu'a été inauguré l'Abri, lieu d'accueil et d'aide aux victimes d'agressions ou de harcèlement sexuel ou sexiste à destination de tous les publics. L'Abri est situé au 1^{er} étage du bâtiment Simone Veil, au siège de la Région.

La Semaine de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail

Enfin, lors de la Semaine de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail du 17 au 21 juin 2024, une conférence sur l'identification du malaise cardiaque a permis de prendre conscience des symptômes « atypiques » chez la femme afin d'en permettre une détection plus rapide.

Accueil de l'exposition « Fais pas genre »

La Région a accueilli dans ses locaux, en mai 2024, la troisième édition de l'exposition photos de France Travail « Fais pas genre ». Il s'agit d'une exposition photographique à destination du grand public visant à promouvoir la mixité et la féminisation des métiers, en lien avec la stratégie pour « lutter contre les tensions de recrutement ». Pour valoriser les métiers en tension, il est essentiel de mieux les faire connaître

et de déconstruire les stéréotypes qui y sont associés. Ainsi, l'exposition vise à déconstruire les stéréotypes de genre dans la sphère professionnelle, à travers des portraits et interviews de 5 femmes et de 5 hommes qui mettent en lumière des personnes exerçant un métier au sein des 8 secteurs qui connaissent les plus importantes tensions de recrutement : BTP, sécurité, transport, nettoyage, hôtellerie-café-restauration, commerce, numérique et industrie.

› Le réseau égalité, vecteur de la diffusion de l'égalité et la lutte contre les violences

Depuis juillet 2022, le pôle ressources humaines (PRH) et le pôle des politiques sportives, de santé, de solidarité et de sécurité (PS4) pilotent et animent le réseau égalité.

Composé de 29 agentes et agents du siège de la Région, son rôle est triple :

contribuer au déploiement, dans les pôles, d'une culture de l'égalité au travers de la politique des ressources humaines ainsi qu'au travers des politiques publiques régionales. Les référents sensibilisent leurs collègues de travail et appuient la mise en œuvre d'une approche intégrée de l'égalité dans toutes les politiques publiques.

Les référentes et référents sont aussi des interlocuteurs de proximité, facilitant la libération de la parole des agentes et agents sur les discriminations sexistes et les VSS. **Ils ont bénéficié d'une formation à ce sujet pour accueillir au mieux la parole** des témoins et victimes et les réorienter vers les dispositifs internes ou externes à la Région. Le réseau maîtrise désormais les dispositions légales en la matière et chacun est en mesure de contribuer à lutter contre les inégalités F/H dans le monde professionnel, de convaincre au mieux en interne de la collectivité et de créer des indicateurs à des fins d'évaluation de politiques publiques. Le réseau constituera un appui essentiel dans la mise en œuvre de la budgétisation intégrant l'égalité.

¹⁰ Le Décret n°2019-15 du 8 janvier 2019 prévoit l'application des dispositions visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'entreprise. À ce titre, il impose aux entreprises de plus de 50 salariés de renseigner l'index Égalité Femmes Hommes sur le site du Ministère du Travail.

Le réseau se réunit régulièrement pour échanger autour des actualités, des projets en cours, tels que le rapport égalité, l'avancée du plan d'action égalité professionnelle ou encore les événements annuels. Ces réunions permettent au

réseau de **prendre connaissance de toutes les actions égalité menées de façon transversale** au sein de la Région. Enfin, il est un lieu de partage des ressources sur l'égalité F/H, avec l'appui du Centre Hubertine Auclert. Il permet

enfin de faire remonter des demandes émises par d'autres agentes et agents, voire des cas de discriminations ou encore de violences sexistes et sexuelles dont ils auraient eu connaissance.

1.3 UNE CULTURE DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE DIFFUSÉE DANS LES LYCÉES

Consciente des difficultés à atteindre les agentes et agents des lycées lors des événements de sensibilisation à l'égalité F/H, la Région déploie une stratégie propre aux lycées.

Comme chaque année, une lettre de cadrage est adressée aux secrétaires généraux dans les lycées. Parmi les objectifs et les priorités régionales fixés, celle de la rentrée 2024-2025 met en avant la lutte contre les VSS et la mise en œuvre de l'égalité professionnelle F/H. Il est ainsi indiqué que chaque secrétaire général suive une sensibilisation à la prévention et à la prise en charge des VSS.

La diffusion de la culture de l'égalité doit également atteindre les 850 cheffes et chefs d'équipe. Ainsi, entre décembre 2024 et avril 2025, elles et ils suivront des séances de sensibilisation obligatoires sur l'égalité F/H et les VSS, leur permettant de maîtriser les différents sujets traités.

Enfin, il s'agit de sensibiliser les agentes et les agents de tous les lycées franciliens. Un jeu intitulé « L'égalité sur un plateau » a été conçu au printemps 2024 avec notamment, 14 agentes et agents des lycées. Il vise, à travers plusieurs ateliers, à sensibiliser à l'égalité et à la lutte contre les VSS, à faire prendre conscience de la difficile mixité des métiers ou encore à mettre en pratique un recrutement sans discrimination. Cette animation vise à donner les clefs pour repérer, éviter et agir en cas de situations inappropriées.



La création d'une animation sur l'égalité F/H et les VSS vue par les agentes et agents :

Catherine, agente d'entretien général au Lycée Tolbiac-Corvisart, Isabelle, agente d'accueil au Lycée Gustave Monod et Fatiha, agente polyvalente au Lycée Louise Michel ont participé à la création du jeu « L'égalité sur un plateau ».

Si leur engagement procède de motivations diverses, comme reprendre le dessus sur un vécu personnel ou encore développer son point de vue et ses connaissances sur le sujet, toutes ont souhaité par ce biais « aider les agents à ne plus avoir peur, à oser ouvrir le dialogue et les aider à enfin parler ».

Cette expérience a permis de mettre en exergue la nécessité de mieux communiquer : « les agents disposent de

beaucoup d'aides mises en place par la Région mais le plus souvent ils ne les connaissent pas ». Or, connaître le soutien de la Région pour faire face à toutes sortes de violences permet de se sentir aidé et légitime en tant que victime comme en tant que témoin.

Enfin, « cette aventure humaine bienveillante » a permis d'échanger sur les ressentis de chacun et chacune permettant ainsi d'apprendre différents mots pour verbaliser les vécus individuels et être aptes à comprendre et entendre ceux des autres. Avec la diffusion de cette animation : « on ne craindra plus de mettre les mots qu'il faut sur les actions malsaines ».

tous les postes, d'un climat de confiance conforté par la diffusion permanente de connaissances et d'informations.

Ce jeu a obtenu l'appui du Fonds en faveur de l'égalité professionnelle à hauteur de 4 000 €. Mis en place en 2019 pour la fonction publique de l'État, le fonds permet, depuis 2022, de cofinancer des projets des trois versants de la fonction publique.



2. UN NOUVEL OUTIL D'ÉVALUATION DES POLITIQUES RÉGIONALES : LA BUDGÉTISATION INTÉGRANT L'ÉGALITÉ

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prévoit que l'État et les collectivités territoriales mettent en œuvre une politique pour l'égalité selon une approche intégrée et veillent à l'évaluation de leurs actions. La Région a souhaité **s'engager dans**

cette approche intégrée de l'égalité pour que les politiques publiques prennent en compte les besoins et les intérêts spécifiques des femmes et des hommes. Le plan d'action pour l'égalité professionnelle 2020-2023 prévoyait de « Poursuivre le recensement et mettre

en avant les actions phares pour promouvoir l'égalité et la mixité auprès des usagers ». Le plan 2024-2026 prolonge cette volonté avec un objectif visant à intégrer progressivement l'égalité dans le cycle budgétaire.

2.1 UNE DÉMARCHE INSCRITE DANS LE PLAN D'ACTION POUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

› Un outil d'analyse budgétaire

La budgétisation intégrant l'égalité vise l'ensemble du cycle budgétaire pour analyser l'impact différencié des dépenses et des recettes sur les femmes et les hommes. Le Conseil de l'Europe propose la définition suivante : « L'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire est une application de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le processus budgétaire. Cela implique une évaluation des budgets existants avec une perspective de genre à tous les niveaux du processus budgétaire ainsi qu'une restructuration des revenus et dépenses »¹³.

Cette démarche permet de s'assurer que **la dépense publique bénéficie de manière équitable à toute la population francilienne et qu'elle agit durablement sur les inégalités F/H**. En effet, les politiques publiques ne sont pas neutres et peuvent reproduire des biais sexistes, notamment si elles ne prennent pas en compte les besoins spécifiques des femmes et des hommes. Il s'agit de renforcer l'impact des politiques publiques et optimiser les moyens publics alloués pour toucher un public plus large et de façon plus égalitaire.

› La méthode tricatégorielle

La méthode tricatégorielle consiste à classer les crédits dans trois catégories distinctes :

- « Neutre » : crédits ne présentant pas de dimension de genre.
- « Volontariste » : crédits qui abondent une politique visant directement la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.
- « Genrable » : crédits qui financent une politique présentant une dimension de genre.

2.2 LA MISE EN ŒUVRE DE LA BUDGÉTISATION INTÉGRANT L'ÉGALITÉ

L'année 2024 a été marquée par **le lancement de l'expérimentation de la BIE sur quatre dispositifs régionaux**, à la suite d'une phase de parangonnage où des collectivités ont été rencontrées.

Le choix des dispositifs pilotes pour tester la démarche de la BIE a été effectué selon les critères ci-dessous :

- La disponibilité des données genrées.
- La volonté et la disponibilité des équipes.
- La capacité à comparer les résultats à long terme.

Ont été retenus les dispositifs de soutien aux quartiers prioritaires et territoires ruraux, aux grands événements sportifs internationaux, les prestations sociales ainsi que les formations.

Ces premiers résultats démontrent la nécessité de disposer d'indicateurs et de sensibiliser à cette fin les associations sur l'impact de leur action en matière d'égalité et sur les objectifs poursuivis par la Région à travers son soutien.

Afin d'aller plus loin dans le recueil des données genrées, il serait nécessaire de revoir les indicateurs genrés demandés lors de du dépôt de la candidature, et de les renseigner lors du bilan qualitatif rendu avec la demande de solde. Une liste indicative d'indicateurs genrés pourrait être mise à disposition des candidats en annexe du règlement d'intervention en ce sens.

¹³ Texte adopté par la Commission permanente, agissant au nom de l'Assemblée, le 21 mai 2010 (voir Doc. 12231, rapport de la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les

hommes, rapporteuse : Mme Circene ; et Doc. 12248, avis de la commission des questions sociales, de la santé et de la famille, rapporteuse : Mme Ohlsson).

¹⁴ Ce dispositif a été abrogé en 2024 et remplacé par un nouvel intitulé « Jeunesse et promesse républicaine ».

PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE SUR LE TERRITOIRE FRANCILIEN

1. ÉDUIQUER A L'ÉGALITÉ

La Région Île-de-France joue un rôle précurseur dans la promotion de l'égalité professionnelle sur son territoire au travers des politiques publiques menées

pour les Franciliens et les Franciliennes. Puisque le meilleur moyen de lutter contre les inégalités est de sensibiliser dès le plus jeune âge, la Région soutient des

actions de sensibilisation à l'égalité entre les filles et les garçons et les accompagne dans leurs choix d'orientation.

1.1 SENSIBILISER LES ÉLÈVES À L'ÉGALITÉ ENTRE LES FILLES ET LES GARÇONS

› Le budget d'autonomie éducative francilien

La Région permet à tous les établissements scolaires de conduire des actions éducatives avec les lycéens et lycéennes, grâce au budget d'autonomie éducative francilien (BAEF). Parmi toutes les thématiques, **les lycées peuvent proposer des actions éducatives sur l'égalité entre les filles et les garçons, dans la limite de 10 000 € pour les lycées publics et de 2 000 € pour les lycées privés**. Le BAEF contribue ainsi à l'égalité F/H en soutenant des projets permettant de :

- Proposer des séances d'art oratoire dans le cadre de l'égalité filles-garçons.
- Proposer des interventions pour des élèves sur les thèmes du sexisme et de l'égalité filles-garçons.
- Appréhender, à travers des ateliers, des questionnaires ou des jeux de rôle, l'égalité filles-garçons.

- Organiser des visionnages de film portant sur l'égalité F/H au sein du lycée.
- Sensibiliser aux discriminations de genre.
- Participer à des conférences sur l'égalité filles-garçons.

Sur l'année scolaire 2023-2024, **83 094 €** ont été affectés à des projets portant sur l'égalité filles-garçons. **2 742 élèves, issus de 10 lycées franciliens, ont bénéficié d'actions de sensibilisation sur cette thématique.**

› Programmes d'actions de sensibilisation citoyennes

La Région permet aux lycées de travailler en partenariat avec des associations spécialisées **grâce aux programmes d'actions de sensibilisations citoyennes**. L'égalité entre les filles et les garçons fait partie des thématiques proposées. Les actions soutenues doivent avoir pour objectif :

- D'identifier et déconstruire les stéréotypes de genre,
- De sensibiliser sur l'histoire des femmes et les injustices subies,
- De lutter contre les violences faites aux filles en milieu scolaire,
- De renforcer l'éducation sexuelle des filles et des garçons.

En 2023-2024, 1 160 000 € ont été attribués à ce dispositif. Concernant l'égalité filles-garçons, **10 associations ont été retenues pour un montant de 289 673 €** (soit 25 % du budget total). **6 627 élèves** ont pu bénéficier de ces actions.



ZOOM SUR...

L'association **Femmes solidaires** est soutenue à hauteur de 30 000 € pour mener un programme qui coconstruit une culture de l'égalité, en partant de la parole des élèves. Ils échangent ensemble lors de débats sur les thématiques des VSS (et cyberviolences), sur la laïcité et

la citoyenneté, sur les discriminations, les préjugés sexistes et assignations culturelles. Les jeunes sont ainsi accompagnés dans leur cheminement et dans leur réflexion sur les questions d'égalité femmes hommes et sur les valeurs de la République.



1.2 PROMOUVOIR UNE ORIENTATION NON STÉRÉOTYPÉE

› Assurer la réussite scolaire des filles

La Région Île-de-France s'engage à favoriser la mixité dans les filières scientifiques, techniques et les parcours d'excellence à travers plusieurs dispositifs régionaux. Ainsi, non seulement des actions de sensibilisation autour des métiers du numérique sont organisées pour les lycéennes et lycéens, mais des dispositifs régionaux sont également mis en place pour assurer la mixité des filières.

Le **dispositif Olympe** a pour but d'assurer la réussite scolaire des filles par l'accompagnement des lycéennes des quartiers relevant de la politique de la ville

et des territoires ruraux vers les métiers, les formations scientifiques et technologiques ou les parcours d'excellence. Sont éligibles à ce dispositif régional les actions :

- De sensibilisation et éducation permettant l'appropriation par tous des thèmes abordés,
- De mise en place d'ateliers, d'espaces de paroles et de temps d'échanges,
- De création de supports ou d'outils favorisant le partage des bonnes pratiques,
- D'organisation de rencontres avec des professionnelles (visite en entreprises, participation à des salons ou forums) et/ou avec des étudiantes inscrites dans les filières promues.

Le dispositif est ouvert aux lycéennes (de la Seconde à la Terminale) des établissements publics locaux d'enseignement, des établissements d'enseignement agricole relevant de la compétence de la Région et des lycées privés sous-contrat d'association, situés en Île-de-France. **En 2023-2024, cinq associations ont été soutenues à hauteur de 190 644 €, bénéficiant à 7 485 élèves, majoritairement des filles.**



ZOOM SUR...

L'association **Capital filles** est soutenue à hauteur de 50 000 € pour organiser des ateliers collectifs au sein des lycées, et sensibiliser les filles à un large panel d'activités, de métiers et de filières de formations régionales. L'association aide à identifier et à surmonter les stéréotypes qui peuvent constituer un frein à leur orientation. Ces ateliers collectifs

sont animés par des professionnelles des entreprises qui viennent témoigner de leur parcours, de leur formation, des éventuelles difficultés rencontrées et surmontées. Capital Filles propose également un accompagnement individuel assuré par une marraine pour toute l'année scolaire.

Capital Filles
Vous êtes capitales

Afin de soutenir directement les lycées et les établissements d'enseignement supérieur, la Région organise en partenariat avec les trois rectorats franciliens le programme des « **cordées de la réussite** ». Celui-ci permet, par le tutorat, le mentorat, les sorties culturelles, la découverte des métiers et des formations qui y mènent, d'ouvrir les choix et de favoriser la réussite des élèves. Des actions spécifiques pour l'orientation des jeunes filles vers les carrières scientifiques sont mises en place. **En 2024, 26 210 filles et 28 000 garçons ont bénéficié de ce programme.**

Enfin, la **Région s'engage en faveur de la mixité dans les internats depuis 2010**. Elle compte 74 internats publics, proposant 9 605 places pour

6 691 internes. La majorité des internats est aujourd'hui mixte. 44 % des places des internats mixtes sont occupées par des filles, proportion atteignant 64 % en Seine-Saint-Denis.

› Accompagner les filles vers les carrières scientifiques

Face à la baisse des élèves dans les filières scientifiques, la Région a mis en œuvre le programme « **Parole de chercheuses et chercheurs** » afin de susciter des vocations auprès des lycéens et en particulier chez les lycéennes, souvent moins nombreuses dans ces filières. Les chercheuses et chercheurs interviennent auprès des lycées pour faire **découvrir la diversité des métiers de la recherche**

et des carrières scientifiques, qu'elles soient universitaires ou en entreprise. Ils présentent aux élèves leur parcours, la naissance de leur vocation, expliquent en quoi consiste leur métier, quelle est leur activité au quotidien, la méthodologie qu'ils mettent en œuvre, leur vision des enjeux de la recherche vis-à-vis de la société, etc. Cette parole contribue à renforcer la connaissance des disciplines, filières et professions des domaines des sciences et de la recherche. Pour l'année scolaire 2023-2024, 72 interventions ont été réalisées. **La parité a été atteinte parmi les intervenants, avec 50 % de chercheuses. 51,3 % de filles ont pu participer à ce programme.**

2. FÉMINISER LES FILIÈRES PROFESSIONNELLES

L'émancipation économique des femmes est la condition première de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. C'est pourquoi la Région tient à favoriser leur accès à la formation professionnelle et

à l'apprentissage dans n'importe quelle filière, mettant en place des dispositifs œuvrant pour une féminisation des filières et une mixité des métiers.

2.1 FAVORISER L'ACCÈS À LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET À L'APPRENTISSAGE

La base de données disponible à la Région sur les bénéficiaires femmes ou hommes des dispositifs régionaux de soutien à la formation professionnelle et à l'apprentissage permet de dresser un profil-type des femmes demandeuses d'emploi en Île-de-France. La majorité de ces femmes ont entre 26 et 44 ans. Plus de la moitié ont un niveau infra-bac et s'avèrent en plus grande précarité que les hommes. Elles sont en effet plus nombreuses à être allocataires du RSA.

La plupart des dispositifs régionaux de soutien à la formation atteint la mixité¹⁸ des stagiaires. Malgré cette mixité des participants, la répartition par domaine de formation reste très genrée et confirmée par le recueil des données sexuées par le pôle Formation professionnelle et apprentissage (PFPA) de la Région.

Quelques exemples ci-dessous en illustration :

Le **Programme régional de formation vers l'emploi (PRFE) 2022-2026** propose un parcours de formation en vue d'insérer les demandeurs d'emploi sur le marché du travail. Il a bénéficié à 48 % de femmes et 52 % d'hommes en 2023¹⁹. Néanmoins, parmi les dix secteurs d'activité proposés, certains connaissent une répartition très genrée. C'est le cas du secteur sanitaire et social qui comporte 84 % de femmes, ou encore celui de l'électricité-électronique où les hommes représentent 96 % des stagiaires.

La **formation professionnelle dans le domaine de la sécurité privée et événementielle** ne compte que 29 % de femmes stagiaires. Le **Programme ré-**

gional des formations E-Learning ne compte que 31 % d'hommes stagiaires, alors qu'ils sont majoritaires sur le secteur du transport-logistique.

À l'issue de la formation proposée dans le cadre du dispositif **Compétences numériques bureautiques professionnelles 2024-2027 (CNUMPRO)**, les stagiaires obtiennent une certification numérique et une sortie en formation qualifiante. 75 % des stagiaires sont des femmes, avec une formation qui se déroule principalement à temps partiel. Cette modalité peut ainsi permettre aux femmes de participer à des formations qualifiantes. C'est également le cas pour la formation « **Anglais à visée professionnelle (2024-2027)** » qui compte 71 % de femmes.

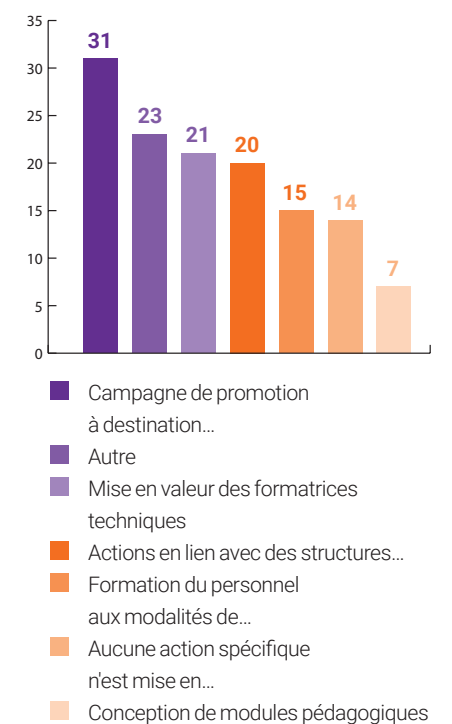
La Région favorise la déconstruction des représentations sexuées des métiers et l'élargissement des choix professionnels en travaillant directement avec les organismes. C'est le cas pour les formations « **Parcours d'entrée dans l'emploi (PEE) 2022-2025** » et « **Compétences de base professionnelles 2024-2027** ». Elle soutient des dispositifs qui réalisent des actions pour l'égalité F/H, comme les **Écoles de la deuxième chance (E2c)** franciliennes. En 2024, l'E2c de l'Essonne a directement abordé l'égalité F/H dans de nombreux ateliers.

› Soutien régional aux centres de formation et d'apprentissage

En application de l'article L.6211-3 du code du travail, la Région peut intervenir auprès des **organismes de formation dispensant des formations en apprentissage (OF-CFA) en majorant la prise en**

charge des contrats d'apprentissage assurée par les opérateurs de compétences (OPCO). La majoration régionale a pour objectif d'accompagner le développement de l'apprentissage en Île-de-France en soutenant les OF-CFA qui concourent directement aux objectifs régionaux en matière d'aménagement du territoire et de développement économique. **La part des femmes apprenties dont le contrat a été majoré en 2023 est de 36%.**

Figure 1 : Actions égalité des OF-CFA soutenus par la Région



La demande de majoration est examinée sur la base de plusieurs critères, parmi lesquels se trouve le taux de représentation des femmes apprenties, qui était inférieur à 50 % jusqu'en 2022.

¹⁸ Un groupe est dit mixte lorsqu'il est composé d'au moins 40 % de femmes ou 40 % d'hommes.

¹⁹ Les chiffres pour 2024 seront disponibles au 1^{er} janvier 2025.

Les OF-CFA doivent préciser les mesures prises pour favoriser l'égalité F/H. **En 2023, tous les OF-CFA ont mis en place des actions pour favoriser l'égalité F/H** Les actions les plus citées sont celles qui visent à favoriser le recrutement de femmes dans les formations dans lesquelles les hommes sont habituellement majoritaires, à travers des campagnes de promotion à destination des femmes, une mise en valeur des formatrices techniques, ou encore des formations du personnel aux modalités de recrutement non discriminatoires.

2.2 RENFORCER LA MIXITÉ DES MÉTIERS

> Dans la recherche

Dans le cadre de ses différents programmes de soutien à la recherche, la Région est engagée dans la stratégie européenne de ressources humaines pour les chercheurs, également appelée **HRS4R (Human Resources Strategy for Researchers)**, destinée à améliorer les pratiques des organismes et établissements œuvrant dans le domaine de la recherche en matière de recrutement et de condition de travail des chercheurs.

Ce label, délivré par la Commission européenne, s'appuie sur la charte européenne du chercheur et sur le code de conduite pour le recrutement des chercheurs publiés en 2005. L'un des objectifs est de rendre l'Europe plus attrayante pour les chercheurs et de **renforcer la participation des femmes chercheuses en favorisant l'accès à des carrières plus durables et plus attractives en recherche et développement (R&D)**.

Dans le cadre de son programme Paris Region fellowship, la Région Île-de-France bénéficie pour la période 2021-2025 du soutien de l'Union européenne (H2020-MSCA-COFUND - Actions MARIE SKŁODOWSKA-CURIE). Elle a appliqué l'ensemble des principes HRS4R visant à tendre vers la parité femmes-hommes en recrutant 44,5 % de chercheuses pour faire partie du programme.

> Soutien régional aux apprenties

7 apprentis sur 10 sont recrutés dans les mois qui suivent leur formation. Il est donc important d'assurer la mixité parmi les bénéficiaires des aides à l'apprentissage.

L'aide régionale pour l'apprentissage est un dispositif régional qui soutient les apprentis des premiers niveaux de formation lors de leur entrée en première année de contrat d'apprentissage. Cette aide permet de couvrir des dépenses variées (livres, fournitures, documenta-

tion professionnelle, frais de transport, hébergement, restauration...). **La part des apprenties femmes bénéficiaires de l'aide régionale s'élève à 44 %, chiffre inférieur à la proportion des femmes apprenties en Île-de-France (52% en 2022)**. Une réflexion sera menée pour comprendre ce décalage et y remédier.

> Dans la culture

Malgré des progrès constatés ces dernières années, les œuvres réalisées par des femmes restent moins programmées que celles des hommes. Par exemple, **les femmes réalisent en moyenne 40 % des représentations programmées en 2023-2024 et seul un quart des représentations d'opéra au cours de la même saison sont mises en scène par une femme²⁰**.

Face à ce constat, la Région **accompagne les femmes artistes en les soutenant dans leur pratique pour les aider à dépasser le plafond de verre** encore particulière-

ment présent dans les métiers artistiques (manque de cheffes d'orchestre, de réalisatrices, de plasticiennes...). La création artistique féminine est ainsi soutenue à travers plusieurs dispositifs régionaux autour de différentes pratiques artistiques : cinéma, arts visuels, cirque, spectacle vivant, musique.

En 2024, la direction de la Culture a affecté un montant total de 1 156 580 € pour des projets œuvrant en faveur de l'égalité F/H. Les projets relevant du cinéma concentrent à eux seuls 954 000 €.

ZOOM SUR...

> Cinéma

Le dispositif de soutien aux manifestations cinématographiques finance le Festival international de films de femmes, consacré aux films réalisés par des femmes, à hauteur de 30 000 €.

> Bande dessinée

Le dispositif d'actions ponctuelles d'éducation artistique et culturelle finance le projet "Arts pour la tolérance et Arts pour l'égalité" porté par le réseau Mom'artre, qui souhaite permettre à des lycéens d'explorer la thématique de l'égalité F/H à travers la création de différents supports de sensibilisation via la bande dessinée et la linogravure. Ce projet est soutenu à hauteur de 10 000 €.

> Spectacle vivant

Le dispositif d'aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant soutient le spectacle « La Grande école », de la compagnie Zone Franche, à hauteur de 9 000 €. Il vise à interroger l'amour à l'épreuve de l'autorité masculine à partir de deux pièces de Molière.

> Musique

38 000 € ont été dédiés à l'organisation du Festival « Un temps pour elles », visant à mettre en avant la création artistique de compositrices de musique classique. Ce festival s'est tenu en 2024 dans des lieux patrimoniaux du Val-d'Oise. À cette occasion, un vaste programme de recherche, d'exhumation de manuscrits et de lecture des partitions a été lancé par un collectif d'artistes professionnel.

> Dans l'agriculture

Avec près de 80 % de sa surface recouverte d'espaces agricoles, forestiers et naturels, l'Île-de-France est un grand territoire rural. La Région soutient les filières bois et agricoles, et tout particulièrement ses exploitants et exploitantes. En effet, les agricultrices restent ainsi sous-représentées dans les instances et certaines continuent à travailler sans statut.

Ainsi, la **féminisation du secteur agricole** est importante à plus d'un titre. Elle permet d'élargir le vivier de renouvellement et constitue un enjeu d'image puissant.

Les obstacles à cette évolution, déjà bien en marche, méritent d'être levés à travers une action conjointe entre les collectivités, l'État et le monde agricole lui-même. Le **Pacte agricole 2018-2030** doit permettre à l'agriculture francilienne de répondre aux enjeux environnementaux et économiques de demain. Grâce à un investissement de 30 millions d'euros d'aides à l'agriculture, la Région propose des actions permettant de valoriser les agricultrices, ayant ainsi pour but :

- D'incarner la communication sur les métiers de l'agriculture par des « ambassadrices », notamment auprès des jeunes.

- De mettre les agricultrices en avant dans la valorisation des nouvelles marques de filières franciliennes.
- De créer des prix féminins pour le concours de labour ou les concours animaux.
- De participer au « service de remplacement » (dispositif professionnel) pour les jeunes mamans agricultrices ou celles qui s'engagent dans la représentation professionnelle.

2.3 ZOOM SUR ORIANE : L'AGENCE DE LA PROMESSE RÉPUBLICAINE ET DE L'ORIENTATION

Oriane, l'Agence de la promesse républicaine et de l'orientation, est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2023. Elle propose des services et des solutions très concrètes aux Franciliens et Franciliennes de tous les âges qui recherchent une orientation scolaire et universitaire, une formation initiale ou professionnelle, une reconversion professionnelle ou encore un stage ou un emploi en Île-de-France. L'objectif est de garantir un meilleur accès à l'orientation et une insertion professionnelle pour tous les Franciliens.

Le 7 mars 2024, Oriane a organisé dans les locaux de la Région, en partenariat avec l'association « Puissance de femmes », **l'événement « Paroles de Femmes » donnant la parole à toutes les femmes qui se battent dans leur quotidien**. 150 femmes des quartiers

populaires sont venues échanger sur la résilience face aux parcours de vie difficiles, sur la place des femmes dans les quartiers et sur l'avenir de leurs enfants.

À l'issue de cet événement, Oriane a développé la possibilité d'accompagnement ou de soutien ponctuel à des structures associatives, sur des projets visant à améliorer les conditions de vie dans les quartiers, l'émancipation, l'autonomisation ou encore la formation des femmes et des jeunes. Par exemple, l'association « Tout un art » accompagne et forme des mères vers la professionnalisation dans le milieu culinaire avec l'achat d'un véhicule électrique frigorifié pour le transport des plats pour livraisons.



ZOOM SUR...

L'association « **Puissance de femmes** » est soutenue à hauteur de 15 000 € pour accompagner l'émancipation économique des femmes à la tête d'associations dans les territoires fragiles. Il s'agit d'un accompagnement pour favoriser l'émergence, le développement et la pérennisation de projets d'intérêt général et d'un accompagnement stratégique de porteuses de projets ayant déjà fait la preuve de leur impact social. L'association propose aux dirigeantes d'associations des formations collectives, un coaching individuel, un suivi personnalisé, ainsi que des consultations spécialisées.



²⁰ Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication, 2024.

3. FAVORISER L'ÉMANCIPATION ÉCONOMIQUE DES FRANCILIENNES

En tant que chef de file de l'action publique en matière de développement économique et d'innovation, la Région favorise l'émancipation économique des femmes pour répondre à un triple enjeu :

- Un **enjeu fondamental d'égalité et d'accès égal des femmes** aux ressources économiques.
- Un **enjeu de transformation sociale**, en faisant tomber les barrières mentales et matérielles qui freinent les ambitions des femmes.
- Un **enjeu de performance économique**, la diversité de genre étant source de compétitivité et de créativité.

En Île-de-France, on évalue à 30 % le taux de création d'entreprises par des femmes. Selon une enquête de l'INSEE, seules 25 % des entreprises « classiques » franciliennes, c'est-à-dire sous forme de société, sont créées par des femmes (contre 28 % en France) alors que ces dernières occupent près de la moitié des emplois salariés. Il s'agit du taux de féminisation le plus faible de toutes les régions de France.

Face à ce constat, la Région agit concrètement en faveur des entrepreneuses et permet aux Franciliennes d'articuler leur vie professionnelle avec leur vie personnelle.

3.1 ENCOURAGER L'ENTREPRENARIAT DES FEMMES

› Le plan d'action en faveur de l'entrepreneuriat des femmes

Un **plan d'action en faveur de l'entrepreneuriat des femmes** a été annoncé le 8 mars 2023, visant à :

- Améliorer la visibilité des actions régionales déjà menées, la Région étant déjà fortement mobilisée sur le sujet.
- Proposer de nouveaux engagements en faveur de l'entrepreneuriat des femmes et déployer de nouvelles mesures à fort impact.

Le plan s'inscrit dans une approche plus globale de l'égalité F/H et constitue la déclinaison opérationnelle du volet dédié à l'entrepreneuriat féminin du rapport « Égalité entre les femmes et les hommes en Île-de-France » présenté au conseil régional de décembre 2022. Le plan s'inscrit également dans les objectifs du Contrat-Plan État-Région 2021-2027 qui intègre un volet dédié à l'égalité F/H, ainsi que ceux de la stratégie IMPACT en faveur de développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation pour les années 2022-2028.

Les actions suivantes ont été réalisées à ce jour :

- Mise en avant de rôles modèles inspirants, représentatifs de la diversité des manières d'entreprendre et du tissu économique.
- Soutien à des événements dédiés aux femmes en Île-de-France (Prix Créatrices d'avenir, Soutien à Thing Big her

par ENVI, tables rondes dédiées dans les salons et événements, participation aux Meet up de l'Agence régionale de la promesse républicaine et de l'orientation etc...).

- Soutien à la création et reprise d'entreprises dans le cadre du programme Entrepreneur#Leader.
- Soutien au développement d'entreprises portées par des femmes sur des projets spécifiques.
- Lancement d'un réseau régional de mentorat permettant à des entrepreneuses en démarrage d'être accompagnées par des entrepreneuses chevronnées pouvant partager leur réseau et leur expérience, et favoriser la création de communautés.
- Mise en place d'une aide forfaitaire de 1 000 € pour les femmes ayant au moins un enfant à charge et qui sont inscrites dans un parcours d'accompagnement à la création d'entreprise d'Entrepreneur#Leader afin de réduire les inégalités d'accès à l'entrepreneuriat, et d'inciter les femmes à entreprendre en facilitant l'articulation vie privée-vie professionnelle.
- Mise en place de la parité dans les jurys et comités d'investissement des fonds régionaux.
- Création d'un club des entrepreneuses au sein de l'incubateur régional du Perqo.

Un budget spécifique de 300 000 € a été adopté fin 2023 pour la mise en œuvre du plan d'action en faveur de l'entrepreneuriat des femmes.



La création d'un réseau régional de mentorat pour entrepreneuses

Une première expérimentation du réseau régional de mentorat pour entrepreneuses a été lancée en septembre 2024. En effet, la Région s'est engagée à mettre en place un réseau régional de mentorat afin de favoriser les échanges entre paires et rompre l'isolement des entrepreneuses.

Souvent porteuses de croyances limitantes, inconscientes ou involontaires, elles-mêmes alimentées par les représentations sociales, les entrepreneuses sont globalement plus isolées et peu informées. En autarcie sur le plan financier, elles méconnaissent l'offre d'accompagnement existante et sont souvent isolées sur le plan relationnel (moins d'une femme sur deux appartient à un réseau professionnel).

Ainsi, le réseau régional de mentorat pour entrepreneuses vise à :

- Favoriser les échanges entre paires et sortir de l'isolement : créer des opportunités de partage et d'interaction pour les entrepreneuses, réduisant ainsi leur sentiment d'isolement,
- Impulser une dynamique de réseau et la création de communauté : établir une communauté active et solidaire d'entrepreneuses, encourageant l'entraide et les collaborations,
- Faire monter en compétences les entrepreneuses : améliorer les compétences professionnelles et personnelles des entrepreneuses par le biais de mentorat ciblé.

6 000 € ont été affectés à 10 binômes d'entrepreneuses.

› Le Perqo : l'incubateur de la Région Île-de-France

Initié par la Région et installé au cœur de ses locaux à Saint-Ouen, le Perqo est un **incubateur destiné aux porteurs de projet à impact social et environnemental**

visant à améliorer le quotidien des Franciliennes et Franciliens. Il accompagne les entrepreneuses et entrepreneurs franciliens autour de 3 thématiques à impact, à savoir le handicap et l'autonomie, la transition écologique et le sport.

Le Perqo veille à ce que la mixité soit assurée parmi les porteurs de projet. En effet, depuis le lancement l'incubateur régional en 2023, la part d'entrepreneuses accompagnées a pu atteindre les 53 %.



ZOOM SUR...

« Alké est une marque née d'une frustration personnelle après m'être rendu compte que le rayon de foot féminin n'existait même pas dans les magasins de sport » explique Claire Allard, fondatrice de la marque **Alké**. Créée par des femmes pour des femmes, cette

marque de vêtements concilie football et mode depuis sa création en 2019, alliant confort, style et technicité. Avec son initiative, Alké promeut la pratique sportive des femmes et leur émancipation. Un projet à fort impact social actuellement incubé au Perqo.



› Le programme « PÉPITE Start'up »

Un programme est dédié à l'entrepreneuriat des étudiants et étudiantes. La Région s'appuie sur les pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat afin d'accompagner dans leurs parcours de création d'entreprise les étudiantes et étudiants, depuis la sensibilisation à la création et à la formation à l'entrepreneuriat. Le **programme « PÉPITE Start'up »** accorde une attention particulière aux projets portés par des étudiantes et inscrit cette priorité dans ses critères de sélection des projets. **Depuis la création**

du programme en 2017, un total de 30 % de femmes ont bénéficié d'un accompagnement dans la création de leur entreprise. Il convient de préciser que le taux de pérennisation des projets portés par celles-ci est supérieur à celui des hommes.

La Région organise également les prix PÉPITE Île-de-France pour valoriser les meilleurs projets de création d'entreprises des étudiantes et étudiants issus des PÉPITE franciliens. **En 2023, 37 % des lauréats étaient des étudiantes, chiffre en augmentation de 7 % depuis 2 ans.**

Ces projets ont été mis en valeur lors de l'édition Vivatech 2024. La Région a organisé une session valorisant une dizaine d'étudiantes entrepreneuses sur son stand. **Durant ces 4 jours, plus de 50 % des projets représentés** et issus du pôle transfert, recherche, enseignement supérieur, sanitaire et social (objectif réussite) étaient portés par des femmes.

› Le programme Entrepreneur #Leader

Dans le cadre d'Entrepreneur #Leader, la Région a accompagné plus de 55 642 créateurs d'entreprises de 2017 à 2023, et ce à toutes les phases d'un parcours d'accompagnement coordonné, pour préparer son projet, rechercher un financement ou piloter son activité en post-crédation sur les 3 premières années de vie de l'entreprise.

Des objectifs ambitieux ont été fixés par la Région pour aider les entrepreneuses, avec la volonté que 50 % des porteurs de projet accompagnés au titre d'Entrepreneur#Leader soient des femmes.

Près de 2,5 millions d'euros sont dédiés aux femmes créatrices ou repreneuses d'entreprises. À noter que la part des femmes accompagnées au niveau régional a évolué de 52 % en 2021 à 56 % en 2023. Les opérateurs du programme régional mettent en place des actions dédiées adaptées aux besoins des créatrices d'entreprises (sensibilisation, cercles de femmes, accompagnement en financement renforcé...).

En 2024, la Région a soutenu plusieurs initiatives à destination de l'entrepreneuriat des femmes portées par les opérateurs

du dispositif Entrepreneur#Leader ou de ses partenaires :

- **Le programme « Créatrices d'Avenir »** piloté par le réseau Initiative Île-de-France. Il a permis d'accompagner 80 créatrices et de désigner 6 lauréates du concours régional « Créatrices d'Avenir » en 2023.
- **Femmes des Territoires** est un réseau d'entraide destiné à favoriser l'entrepreneuriat des femmes isolées porteuses d'un projet de création d'entreprise ou ayant une entreprise en démarrage.

Tableau 4 : Bénéficiaires des actions soutenues par E#L sur l'égalité F/H

	2022	2023
Programme « Créatrices d'Avenir »	• 744 candidatures • 335 candidatures éligibles • 80 créatrices nominées et accompagnées • 6 lauréates	• 856 candidatures • 417 candidatures éligibles • 89 créatrices nominées et accompagnées • 6 lauréates
Association Femmes des Territoires	• 229 adhérentes franciliennes • 5 antennes locales	• 492 adhérentes franciliennes • 14 antennes locales

› Les dispositifs d'aides aux entreprises

TP'up Souveraineté - Transition Écologique et Énergétique (STEE) et PM'up STEE visent à soutenir des projets de modernisation industrielle, de réorientation du modèle économique, d'internationalisation, de transformation numérique et de transition écologique, porteurs de croissance et de créations d'emplois. Les projets ciblés relèvent des filières et technologies stratégiques pour l'Île-de-France et participent aux enjeux de transition digitale et environnementale du territoire.

En 2023, près de **30 % des entreprises lauréates de TP'up sont dirigées par une femme**. Le comité de sélection est composé de 14 personnes dont 7 femmes. **Pour les PM'up, 18 % des bénéficiaires sont dirigés par une femme**, et le jury de sélection est également paritaire avec 16 femmes parmi les 35 jurés titulaires et suppléants, dont 4 conseillères régionales parmi les 9 élus.

Dans le cadre de sa stratégie « Impact 2028 », la Région s'engage dans la défense de la souveraineté industrielle en renforçant son soutien à une industrie circulaire et décarbonée, porteuse d'innovations et créatrice d'emplois. **PM'up Jeunes pousses industrielles** soutient les projets d'implantation d'une première usine tournée vers la décarbonation, l'efficacité énergétique et la circularité des processus de production. **50 % des entreprises bénéficiaires en 2023 comptent au moins une femme dans l'équipe dirigeante**. Le jury de sélection PM'up JPI comprend 12 femmes parmi les 20 experts et 4 conseillères régionales (50 %) parmi les 8 élus.

Par ailleurs, la Région et Bpifrance soutiennent les entreprises qui portent un projet d'innovation présentant des retombées crédibles pour le territoire au titre du dispositif **Innov'up**. Les projets ciblés relèvent des filières et technologies stratégiques pour l'Île-de-France et participent aux enjeux de transformation sociale et en-

vironnementale du territoire. **Le niveau de représentation des femmes dirigeantes au sein des entreprises bénéficiaires d'Innov'up reste inférieur à la moyenne nationale française**. Néanmoins, ce taux est supérieur aux ratios observés dans le secteur de la tech, où seulement 5 % des entreprises de la FrenchTech 120 en 2022 sont dirigées par des femmes. Aussi, dans le cadre de l'appel à projets Innov'up Leader PIA 4, qui soutient les entreprises portant un projet d'innovation, le taux des femmes dirigeantes au sein des entreprises soutenues est supérieur à la moyenne globale de 2 points. La Région continue de lever des freins à l'entrepreneuriat des femmes en **exigeant la parité au sein des instances de sélection**.

› L'économie sociale et solidaire

Le Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS) affirme dans son rapport triennal 2021-2024 que même si « l'économie sociale et solidaire (ESS) est une économie fortement féminisée (68 % de salariées), elle n'échappe pas aux mécanismes de non-mixité, de ségrégation ou encore de plafond de verre présents sur l'ensemble du marché du travail. Les femmes sont surreprésentées dans les métiers du care (prendre soin, accompagner) »²¹.

La Région souhaite ainsi mobiliser et inciter les entreprises lauréates des aides régionales à la mise en place de pratiques écologiques et sociales, en développant un parcours d'engagement de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), dont la première étape

constitue la signature d'une **Charte francilienne pour l'engagement citoyen des entreprises**. Cette charte incite les TPE et PME à améliorer leur impact écologique et social à travers un référentiel RSE régional de 12 actions réparties sur 4 axes : transition écologique, égalité F/H, inclusion des personnes éloignées de l'emploi et développement de l'ESS.

L'axe 2 s'intitule **« agir pour l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes »** et se décline en 3 actions :

- Sensibiliser et former les collaborateurs, notamment les managers, aux stéréotypes et aux discriminations professionnelles.
- Réaliser un diagnostic égalité professionnelle pour mesurer les écarts de situation entre les femmes et les hommes (écart de rémunération, de

- progression et de poste).
- Formuler un plan d'action pour améliorer les conditions de travail des femmes à travers notamment la mise en place d'une démarche de labélisation.

Par ailleurs, la Région et des investisseurs institutionnels de l'Economie Sociale et Solidaire ont souscrit au capital d'INVEST Île-de-France pour financer en fonds propres les structures de l'ESS francilienne en phase de développement. Bien que les résultats du reporting sur la parité des participants et des instances de gouvernance soient favorables, ce dispositif a vocation à être remplacé par la création d'un nouveau fonds d'investissement. **Celui-ci intégrera la parité au sein des instances de gouvernance dès sa création et mettra en place une mesure d'impact systématique intégrant la dimension égalité F/H**.

3.2 GARANTIR L'ARTICULATION DES TEMPS DE VIE PROFESSIONNELLE ET PRIVÉE

Le soutien aux initiatives permettant l'articulation des temps de vie est une composante essentielle de l'égalité professionnelle, surtout pour les familles monoparentales (composées en grande majorité de femmes avec leurs enfants) et les victimes de violences. Le soutien aux modes de garde innovants favorisant une meilleure articulation des temps de vie a, en effet, été confirmé et réaffirmé au sein des politiques mises en œuvre par le rapport « Région Solidaire ».

› L'aide forfaitaire pour les entrepreneuses

Les Franciliennes ayant au moins un enfant de moins de 12 ans à charge et qui sont inscrites dans un parcours d'accompagnement à la création d'entreprise d'Entrepreneur#Leader (E#L) pourront **prétendre à une aide forfaitaire de 1 000 €**. Celle-ci sera de **2 000 € pour les femmes ayant un enfant de moins de 18 ans en situation de handicap**. Cette mesure permet, de façon concrète, de réduire les inégalités d'accès à l'entrepreneuriat pour toutes et d'inciter les femmes à entreprendre en facilitant l'articulation vie privée-vie professionnelle.

En 2024, 84 entrepreneuses ont bénéficié de cette aide.

› La politique régionale d'intervention en matière de petite enfance

L'amplification du nombre de berceaux est un levier essentiel pour permettre le retour sur le marché du travail des femmes. C'est la raison pour laquelle le rapport n° CR 2018-024 du 3 juillet 2018, « Région Île-de-France, Région Solidaire » a adopté une politique d'intervention en matière de petite enfance, illustrant l'exemplarité de la démarche francilienne en matière de solidarité. La Région intervient là où l'offre de berceaux est la plus faible.

Depuis sa création, plus de 6,8 millions d'euros en investissement ont été consacrés à la création de près de 94 projets de micro-crèches,

multi-accueils, maisons d'assistants maternels, et de plus de 1 108 berceaux. Par ailleurs, une diversité de projets a été soutenue pour les familles vulnérables et monoparentales, composées à 85 % de femmes et de leurs enfants, ainsi que pour les femmes victimes de violences.

²¹ CSESS, L'égalité femmes-hommes dans l'ESS – Rapport triennal 2021-2024.

DIFFUSER UNE CULTURE DE L'ÉGALITÉ

1. LE CENTRE HUBERTINE AUCLERT

Le Centre Hubertine Auclert (CHA), organisme associé de la Région Île-de-France créé en 2009 et présidé par Madame Charlotte Baelde, est le centre de ressources francilien pour l'égalité F/H. Il œuvre sur 4 champs d'action :

- Une plateforme de ressources et d'échanges.
- Un réseau d'acteurs et actrices franciliennes.

- La promotion de l'éducation à l'égalité.
- La lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes.

La Région a renouvelé avec le CHA une convention triennale d'objectifs et de moyens 2024-2026, posant le cadre de la relation partenariale ainsi qu'un soutien financier pour 2024 de 1 050 000 € et la mise à disposition de locaux.



Quelques temps forts de l'année 2024

Au 31 janvier 2024, Le Centre Hubertine Auclert regroupe 303 membres : 150 associations, 131 collectivités et 22 syndicats.

L'année 2024 a été ponctuée de nombreux temps forts pour le CHA :

- Plus de **50 rendez-vous** avec des associations féministes franciliennes et fondations.

- Plus de **50 accompagnements** en appui individuel auprès des collectivités franciliennes membres.

- **17 interventions et sensibilisations**, dont celles auprès de lycées et collèges franciliens, des référentes et référents académiques des professeurs de SVT de Versailles, de l'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur (IHEMI), de l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF), de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Hauts-de-Seine (DSDEN 92), d'Universciences, d'Expertise France, des centres sociaux du 93, de la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF), de la Fédération Nationale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (FNCIDFF), du rectorat de Versailles, de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) de Paris.

- **6 webinaires** destinées aux associations féministes franciliennes et hors Île-de-France.

- **6 animations en interne** de temps d'échanges de pratiques entre formateurs et formatrices.

- **14 journées de formations** destinées aux professionnels du réseau : Intégrer l'égalité F/H dans la commande publique ; Repérer, accompagner et prévenir ; Stéréotypes sexistes : les analyser pour ouvrir le champ des possibles avec les jeunes ; Violences sexistes et sexuelles au travail : comprendre et agir en tant que collectivité employeuse ; Sexisme et LGBTQIA-phobies : comprendre les mécanismes pour agir auprès des jeunes.

- **11 formations et sensibilisations** sur site partenaire : Être référent et référente égalité F/H dans sa collectivité : comprendre pour agir et convaincre ; Introduction aux politiques locales d'égalité ; Cybersexisme : comprendre pour prévenir et agir ; Violences sexistes et sexuelles dans les établissements scolaires du second degré ; Mettre en œuvre l'égalité de genre dans les établissements scolaires.

- **Une formation de professionnels et professionnelles** de 30 centres d'accueil généralistes à Almaty (Kazakhstan) à la demande de l'Ambassade de France sur le thème de

l'accompagnement des enfants de victimes et enfants co-victimes de violences conjugales.

- **Une formation de formateurs et de formatrices** : Appréhender et transmettre les enjeux relatifs à l'égalité filles-garçons et aux violences sexistes, sexuelles et LGBTQIphobes ; Lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail ; Identifier, comprendre et déconstruire les stéréotypes de genre.

- **Intervention dans des séminaires ou colloques de partenaires** dont une sur l'accompagnement des enfants co-victimes de violences conjugales.

- **Participation au groupe d'experts** sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO) pour une évaluation sur la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul.

- **Participation à Bruxelles** pour le EU Network Meeting on Gender-Based Violence Prevention sur la thématique « NCII and cyber hate speech on the basis of gender: issues of prevention after the entry into force of the Violence against Women Directive (VAW Directive) ».

↗ ↘
↖ ↙

Quelques temps forts de l'année 2024

- **Mise à jour de la cartographie des associations** spécialisées dans l'accueil et l'accompagnement des victimes de violences sexistes et sexuelles dans l'objectif des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2024.
- **Création d'une campagne de sensibilisation** #MonGenreDeSport et son événement de lancement de la campagne le 7 mars à la Région et sa présentation à la Cité Audacieuse le 14 juin.
- **Participation au festival « Solidays »** avec un stand de sensibilisation sur les cyberviolences.
- **Présentation le 5 novembre de la nouvelle étude menée auprès de la police nationale** sur l'efficacité du recueil des plaintes et de l'évaluation du danger depuis le Grenelle des violences conjugales.
- **Publication de l'étude « Protéger les victimes de violences conjugales et prévenir les féminicides »** : retour

d'expérience des forces de sécurité 5 ans après le Grenelle des violences conjugales ».

• **Publication du guide « les Cyberviolences au sein du couple »** corédigé avec la MIPROF.

1.1 DIFFUSER DES OUTILS ET RESSOURCES AUPRÈS DE TOUS LES PUBLICS

› Site internet

Le CHA communique sur ses actions et partage ses outils et ressources auprès de tous les publics grâce à une importante présence sur Internet. **Le nouveau site internet a été mis en ligne le 8 mars 2023, avec un nouveau design et une meilleure ergonomie.** Destiné aussi bien aux professionnels qu'au grand public, il constitue le premier site ressource régional (et au-delà) sur l'égalité F/H et la lutte contre les violences de genre, proposant de nombreux outils de prévention, des formations, des appels à projets, des événements...

Cette refonte du site internet a également profité à **l'Égalithèque, une banque de données pour les actrices et acteurs de l'égalité, recensant et catégorisant 4 196 outils** (guides, formations, expositions, ouvrages, affiches, vidéos, spectacles vivants, quiz...). En outre, un espace privé propose de nombreuses fonctionnalités : possibilité de soumettre du contenu à diffuser dans l'Égalithèque et les newsletters, un annuaire des membres, un forum... Enfin, le CHA publie sur son site internet des offres d'emplois, de stages ou de volontariat, sur les questions des droits des femmes et la lutte contre les violences de genre.

› Réseaux sociaux

Par ailleurs, le Centre communique via cinq réseaux sociaux sur les sujets féministes franciliens. Le nombre d'abonnés est en progression constante et une nouvelle stratégie « social media » est en cours de réalisation. **À cela s'ajoute la Cybertine, première newsletter féministe francilienne** qui diffuse de manière bimensuelle l'actualité de l'égalité F/H dans la région. 15 032 personnes y sont abonnées.

› Distribution des ressources aux professionnels

Le CHA diffuse chaque année des dizaines de milliers de ressources, parmi lesquels des rapports, des études ou encore des violentomètres. Ce service est plébiscité tant au niveau régional que national. L'année 2023 a particulièrement été un succès, avec une hausse des commandes de l'ordre de 17 %. Plusieurs centaines de kits des campagnes #PlusJamaisSansMonAccord, « Tu m'aimes, tu me respectes » et #MaVoieMonChoix ont été distribués. 508 établissements scolaires, 336 collectivités, 302 associations, 143 établissements de santé, 57 gendarmeries et commissariats ont passé des commandes. Les ressources ont également été distribuées lors de

12 719 rendez-vous avec des partenaires et financeurs, 2 297 événements, 749 lors de la remise des prix « Ton podcast pour l'égalité 2023 » et 5 180 lors de formations et sensibilisations.

Enfin, le CHA a mis à disposition 22 expositions thématiques sur l'égalité F/H auprès des collectivités membres et des établissements scolaires franciliens. Débuté en 2020, ce dispositif a rencontré en 2023 un franc succès, avec le prêt de 228 exemplaires.

› Les partenaires

La Région Île-de-France est à l'origine de la création du CHA en 2009 et est aujourd'hui son principal partenaire. Le CHA bénéficie depuis 2012 d'une convention triennale d'objectifs et de moyens avec la Région, et depuis 2020 de locaux gratuits au siège de cette dernière, à Saint-Ouen-sur-Seine.

Le CHA est également partenaire avec :
• **Le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse** : le CHA bénéficie de son soutien depuis 2015, au travers de la signature de conventions triennales. Il perçoit une subvention annuelle pour le développement de ses actions d'éducation à l'égalité dans les établissements scolaires. Son agrément national a été renouvelé en 2023.

- **Le ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations** : le CHA bénéficie du soutien de la Direction régionale des droits des femmes (DRDFE), dans le cadre d'une convention pluriannuelle.
- **Le ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire** : celui-ci soutient depuis 2023 le CHA via sa direction générale de l'enseignement et de la recherche.

- **La préfecture de police de Paris** : le CHA bénéficie de son soutien depuis 2023 dans le cadre du projet de formation des forces de sécurité à l'accueil et l'accompagnement des personnes victimes de violences conjugales.
- En décembre 2023, un partenariat a été signé avec le **ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire**.

Ce partenariat s'articule autour de 4 axes de travail :
• La formation des personnels et l'accompagnement des équipes pédagogiques et éducatives.
• Le partage d'expertise, de productions et la diffusion de ressources.
• Des activités de recherche.
• La communication.

1.2 AGIR POUR L'ÉGALITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE

Le CHA a comme principale mission de diffuser une culture de l'égalité F/H en Île-de-France. Il s'appuie pour cela sur une expertise féministe, des appuis individualisés, des événements, de la sensibilisation et de la formation à destination des publics professionnels et le renforcement de ce réseau francilien unique pour l'égalité. Ces missions s'articulent autour de trois pôles : éducation à l'égalité, accompagnement des collectivités à travers les territoires franciliens pour l'égalité (TFE) et accompagnement des associations et syndicats. Les personnels de l'éducation, les élus et agents des collectivités, le personnel associatif et syndical et les associations constituent les publics majoritaires de ces actions, qui se font régulièrement en transversalité avec l'Observatoire régional des violences faites aux femmes (ORVF).

› Production d'outils

L'expertise du CHA s'est exprimée au travers de différentes productions, **à l'instar de la malle « Sport et genre », à destination des publics professionnels.** Celle-ci met en lumière les dynamiques et conséquences des inégalités, discriminations et violences sexistes qui parcourent différents secteurs du sport : scolaire, loisir, professionnel, ou encore les liens entre sport et médias. Cette malle a été particulièrement mise en avant dans le cadre de la journée du 8 mars 2023 et en amont des JOP de Paris 2024.

› Accompagnement des professionnels

277 appuis personnalisés ont été proposés en 2023 **à destination des collectivités locales, associations, d'établissements scolaires, sur les thématiques généralistes d'égalité F/H** : conseils et ressources pour le montage d'un projet, demandes de contacts ou de mise en relation, aide à l'organisation d'événements, aide à la conception de formations... Le CHA a lancé en 2021 la lettre d'Hubertine aux Territoires, destinée aux collectivités membres afin de les tenir informées des actualités du réseau Territoires Franciliens pour l'Égalité (TFE) et de les outiller sur les thématiques de l'égalité F/H et la lutte contre les VSS. En juillet 2023, une lettre sur les enjeux des personnes LGBTQIA+ dans les politiques publiques des collectivités territoriales a été publiée.

Enfin, le CHA travaille avec de nombreuses associations. Le 20 juillet 2023, une présentation des appels à projets régionaux 2023/2024 sur l'égalité F/H et la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants a été organisée auprès d'elles. Par ailleurs, des temps d'échanges ont été mis en place le 15 février autour de « La mixité choisie dans les interventions auprès des jeunes » et le 31 mai sur « La conflictualité dans les interventions auprès des jeunes ». Le CHA propose également une cartographie des associations qui œuvrent pour les droits des femmes et l'égalité.

› Organisation d'événements

Pour ce qui relève de l'éducation à l'égalité, à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, le CHA a proposé le 20 mars 2023 au sein de l'auditorium de la Région une conférence sur la thématique de la mixité dans les pratiques sportives, intitulée **« Égalité dans le sport : la balle est dans votre camp ! »**. Les discriminations de genre et les stéréotypes sexistes persistent dans les pratiques sportives, où le masculin reste majoritairement valorisé : sous-représentation des femmes dans les sports collectifs, les compétitions et les instances décisionnelles, exposition accrue aux VSS, financement moindre des pratiques en clubs, fortes disparités salariales...

Le 16 juin 2023 a eu lieu la cérémonie de remise des prix du **concours « Ton Podcast Pour l'Égalité 2023 »**, premier concours de podcasts destiné aux 14-18 ans visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, créé par le CHA et ONU Femmes France. Pour cette troisième édition, la remise de prix a été organisée à la Cité fertile de Pantin, au sein du festival Génération Égalité Voices. 51 podcasts, issus d'établissements scolaires franciliens, nationaux et internationaux, ou d'initiatives individuelles, ont été présentés à 200 personnes sur place et 850 en ligne. Les trois prix, « Droits et représentation des personnes LGBTQIA+ dans l'histoire », « Éducation à la sexualité, éducation à l'égalité ? » et « Égalité de genre et enjeux climatiques » ont été respectivement remis à trois podcasts : *Aubert en clair*, *Quand c'est non c'est non* et *Les sorcières, figures de l'écoféminisme*.

Par ailleurs, les institutions sollicitent régulièrement le CHA, avec notamment sa participation en 2023 à **deux séminaires nationaux de formation des cadres de l'Éducation nationale** : le Programme National de Formation (PNF) « Égalité filles garçons » (janvier) et « Prévenir les LGBTphobies » (juin).

1.3 LUTTER CONTRE LES VIOLENCES DE GENRE AVEC L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

En novembre 2013, le CHA a intégré l'Observatoire régional des violences faites aux femmes (ORVF) avec trois missions prioritaires pour ce dernier :

- Renforcer la connaissance et l'expertise sur les violences faites aux femmes en Île-de-France (à travers notamment des formations).
- Mieux accompagner et protéger les femmes victimes de violences (par la mise en réseau des actrices et des acteurs franciliens agissant dans ce champ).
- Sensibiliser contre les violences faites aux femmes et identifier les outils existants.

Ces activités sont menées à destination des personnels d'associations et de syndicats, des personnes élues et agentes des collectivités, des personnels de l'éducation et des institutions. Elles se font régulièrement en transversalité avec le pôle Égalité du CHA.

› Production d'outils

En juillet 2023, le CHA a publié une fiche de synthèse : « **Suis-je victime de cyberviolences conjugales ?** ». Basée sur le principe du violentomètre, elle a pour objectif d'améliorer le repérage et la prise en charge des victimes. Les publics professionnels en lien avec ces dernières peuvent ainsi nommer les situations de cyberviolences conjugales et les distinguer des comportements numériques sains. Plusieurs situations de violences sont citées, telles que « Exiger que je sois tout le temps joignable », ou « Me forcer à filmer nos relations sexuelles ». Le verso de cette fiche rappelle les dispositifs existants pour aider les victimes. À la suite de **l'étude sociologique pionnière sur le cyber sexisme chez les adolescentes** publiée en 2016, l'ORVF et le pôle éducation du CHA ont identifié avec leurs partenaires travaillant auprès des jeunes un besoin d'actualiser ces données, six ans après la première étude. Il s'agit de proposer une étude de plus grande ampleur, interrogeant des élèves de la 6e à la Terminale dans des établissements scolaires sur les violences sexistes, sexuelles et LG-BT-phobies vécues en ligne et hors ligne, et sur leur imbrication. Cette étude est soutenue par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et plus particulièrement de la Direction générale de l'enseignement scolaire et de la Mission chargée de la prévention des violences en milieu scolaire. En col-

laboration avec l'agence de sociologie N-clique et Margot Déage, sociologue de l'éducation et du numérique, 11 collèges et lycées des rectorats de Créteil, Paris et Versailles ont été sondés. 4 346 élèves de la 6e à la Terminale ont été interrogés sur les (cyber) violences sexistes, sexuelles et LGBTphobes dont ils et elles sont victimes ou témoin. Le rapport et ses recommandations sortiront en 2025.

› Accompagnement des professionnels

Depuis 2017, l'Observatoire est sollicité dans le cadre du **concours national « Non au Harcèlement » dans la catégorie « Harcèlement sexiste et sexuel »**. Organisé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, il donne la parole aux jeunes des écoles, collèges, lycées et structures péri et extrascolaires pour qu'ils et elles s'expriment collectivement sur le harcèlement, à travers la création d'une affiche ou d'une vidéo servant de support de communication pour le projet à mener dans leur établissement.

Par ailleurs, en 2023, l'Observatoire a proposé **158 appuis personnalisés à des collectivités locales, associations, établissements scolaires et entreprises sur les thématiques de lutte contre les violences de genre**. Ces appuis prennent la forme de conseils et ressources pour le montage de projet, d'événements...

En juin 2023, une **convention de partenariat a été signée avec le mouvement français du planning familial**. Celui-ci dispose ainsi chaque année d'un kit de 2 000 violentomètres.

De **nombreuses autres actions de sensibilisation et formations ont été proposées, notamment sous la forme de webinaires**. Le webinaire « Comprendre et agir contre les VSS dans les établissements scolaires » s'est tenu le 18 janvier 2023. Il avait pour objectif d'accompagner les personnels de l'éducation dans la lutte contre les outrages sexistes, le harcèlement et les agressions sexuelles, en leur apportant des clarifications sémantiques et légales, ainsi que des réflexes et des outils pour agir contre les VSS au sein des établissements scolaires. Par ailleurs, le conseil régional d'Île-de-France a voté en 2020 un budget spécifique pour la mise en place d'un projet de formation en direction des forces de sécurité franciliennes, une première en France. Ce projet est par la suite devenu annuel. 90 formations ont été organisées de mars à novembre 2023.

2. FINANCER LES STRUCTURES FRANCILIENNES DE L'ÉGALITÉ

La Région joue un rôle pilote et précurseur en soutenant les acteurs du territoire francilien qui apportent des réponses concrètes et adaptées en matière de lutte pour l'égalité F/H, tous secteurs confondus. Ce soutien s'exprime de multiples façons.

2.1 SOUTENIR DES PROJETS INNOVANTS EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ

› Dispositif régional de soutien à l'égalité femmes-hommes

La Région ambitionne de soutenir des actions efficaces et innovantes de lutte contre les inégalités F/H. Celles-ci peuvent relever de discriminations directes ou indirectes, mais également de représentations sexistes issues d'attributions de rôles sociaux sexués.

Le présent dispositif a pour objectif de promouvoir l'égalité F/H sur l'ensemble du territoire francilien. Les femmes rurales restant encore plus fortement victimes d'inégalités, une attention particulière est accordée aux projets portant sur les territoires ruraux.

En 2024, un montant total de 115 000 € a été attribué en faveur de 11 structures associatives.



ZOOM SUR...

La Région Île-de-France réaffirme en 2024 son soutien à l'association **Becomtech**, à hauteur de 40 000 €. Ce partenariat s'articule autour de 3 axes :

- La lutte contre les discriminations subies par les filles sur l'accès aux métiers du numérique, via le programme « Jump in tech ».
- La promotion d'une orientation non-stéréotypée élargissant les perspectives professionnelles des filles.
- L'inclusion des filles habitant les territoires ruraux et périurbains, dans un objectif d'égalité des chances.

les discriminations subies par les filles dans l'accès aux métiers du numérique (axe 1), élargir les perspectives d'orientation des filles vers les filières du numérique (axe 2) et développer l'inclusivité des programmes en direction des filles habitant les quartiers prioritaires de la politique la ville (QPV), les REP+ et les zones rurales (axe 3).



Des indicateurs d'évaluation de ce partenariat ont été mis en place. Les axes sont ainsi évalués au regard de leurs objectifs, à savoir lutter contre

› **Dispositif régional de soutien à l'urbanisme transitoire : vecteur de l'égalité entre les femmes et les hommes**

L'urbanisme transitoire consiste à redonner de la valeur à des lieux délaissés, dans l'attente de leur transformation, pour y tester de nouveaux usages. Dans le cadre

du **dispositif de « soutien aux initiatives d'urbanisme transitoire »**, plusieurs associations et collectivités ont porté des projets visant à amorcer, accélérer ou tester des projets d'aménagement et à les accompagner au travers de programmations variées (actions artistiques et culturelles, participation citoyenne, activités économiques et sociales, agricul-

ture urbaine). Ces projets visent ainsi à améliorer le cadre de vie des Franciliens et Franciliennes. En effet, la majorité des initiatives sont portées par des structures associatives acteurs de l'économie sociale et solidaire qui par nature intègrent fortement des principes d'égalité F/H.



ZOOM SUR...

La ville de Sarcelles est soutenue à hauteur de 75 000 € pour son projet « Les terrasses du monde », visant à incarner des valeurs nouvelles dans le fonctionnement de l'espace public d'un grand ensemble autour de la place des femmes. Un lieu consacré hébergera le Conseil des femmes citoyennes de Sarcelles (45 femmes) pour sensibiliser et faire connaître le droit des femmes. L'association a déjà réalisé un tour des cafés du quartier pour noter ceux dans lesquels elles sont bien accueillies.



L'association féministe « Approche.s ! » est soutenue à hauteur de 40 000 € pour le développement d'espaces publics égalitaires à travers son projet « La Grande Traversée d'Emile au Fort » à Aubervilliers. L'association porte un projet de mise en place de parcours lumineux pour accompagner la marche nocturne des femmes en questionnant leurs usages et leur appropriation des espaces publics. Le projet « La Grande Traversée d'Emile au Fort » a permis l'expérimentation de nouveaux usages, cheminements et aménagements accueillants et sécurisants dans le quartier en renouvellement urbain Emile Dubois. L'objectif que les femmes, notamment, se réapproprient l'espace public, via un parcours signalétique, l'aménagement

temporaire d'installations lumineuses, l'aménagement d'usages attentifs à l'égalité F/H (causeuses, jeux pour les petits...). 150 participants (majoritairement femmes et enfants) ont participé aux chantiers ouverts et aux ateliers.



2.2 FINANCER DES ACTIONS GARANTISSANT L'ACCÈS DES FEMMES À LA SANTÉ

Les inégalités entre les femmes et les hommes persistent dans l'accès à la santé, les ressources disponibles pour la santé sexuelle et reproductive, ainsi que dans la recherche et le financement dédiés aux maladies spécifiques aux femmes telles que le cancer du sein ou encore l'endométriose. La Région affirme son engagement dans la lutte contre ces inégalités et promeut l'accès aux soins complets et égaux pour toutes et tous.

› **La lutte contre le cancer**

La Région participe notamment aux campagnes de sensibilisation et soutien de nombreuses structures d'accueil, d'accompagnement, de bien-être et de médecine intégrative liés au cancer dont Rose Up, Amazones Paris, ou encore la Ligue contre le cancer. Ces actions financées couvrent les cancers du sein et les cancers gynécologiques.



ZOOM SUR...

La Région soutient l'association **Rose Up** à hauteur 20 000 € pour son activité d'accompagnement des femmes ayant un cancer pour un retour à une vie sociale et vers l'emploi. En pratique, elle propose des ateliers de remédiation cognitive, de coaching RH, de bien-être (stretching, respiration, art-thérapie, socio-coiffure etc.), ainsi que des entretiens sociaux pour des aides administratives.



› **La défense du libre-choix**

Le droit de disposer de son propre corps est une des composantes de la stratégie régionale, notamment au travers de l'aide aux centres de planification-contraception. **La politique de renforcement de l'accès à l'IVG sur le territoire est un axe fort de cette stratégie.** La Région soutient sans distinction les centres IVG, les centres de santé et les structures hospitalières à l'acquisition d'échographes.

Elle peut subventionner les dépenses d'investissement qui se rapportent à l'extension, la restructuration et l'équipement (hors échographes) de ces établissements, dans la limite d'un montant plafond de 300 000 € par établissement. La Région finance l'acquisition d'échographes, dans la limite de 80 % de la dépense subventionnable et de 50 000 € par appareil pour tout organisme éligible. **50 échographes ont été financés depuis 2016 pour un montant d'1,9 millions d'euros.** Ils permettent

de fluidifier le parcours des femmes et de leur éviter notamment de se rendre dans des centres de radiologie privés avec parfois des délais de rendez-vous trop longs. Parallèlement, la Région apporte une aide à des projets visant l'éducation à la vie affective et sexuelle et l'accès à la contraception.

La Région soutient également des associations œuvrant pour le droit à l'IVG, telles que le Planning familial.



ZOOM SUR...

La Région soutient le **Mouvement Français du Planning Familial** à hauteur 99 500 € en 2024 dans le cadre d'une convention de partenariat portant sur la « Prévention, contraception, grossesses précoces, IVG - Genre et santé sexuelle et Lutte contre les violences faites aux

femmes : Information - Prévention - Formation ». Ainsi, la Région finance la plateforme téléphonique du Numéro vert national, le programme « Handicap et alors », la sensibilisation des publics et professionnels, ainsi que les formations et analyses de la pratique des salariés.



› **Le soutien à Île-de-France Prévention Santé Sida**

Île-de-France Prévention Santé Sida (IDFPSS) est un organisme associé de la Région. Celui-ci a pour missions la prévention santé des jeunes et la lutte contre le VIH/sida, notamment auprès des jeunes, des publics vulnérables et des professionnels. Il s'attache au travers de ses interventions à promouvoir l'égalité femmes-hommes et la lutte contre toutes les formes de discrimination.

ou abordé la thématique plus large de la lutte contre les discriminations liées au genre.

droits en lien avec des médiateurs santé et un axe TROD en particulier.

Il a été soutenu en 2024 à hauteur de 2,795 millions d'euros, pour la mise en œuvre de plusieurs programmes :

PROGRAMME PAROLES D'ADOS

Ce programme s'adresse aux lycéens, aux apprentis, aux jeunes en insertion et à leur entourage éducatif. Il s'articule autour de 4 grandes thématiques dont l'éducation à la sexualité. Sont abordées majoritairement les questions de rapport de pouvoir et de consentement (77 %), ainsi que d'égalité filles garçons (43 %). Au cours de l'année scolaire 2023-2024, lors de ces séances, 12 848 jeunes ont travaillé spécifiquement les questions d'égalité femmes-hommes, et 29 880 jeunes ont reçu une information

PROGRAMME ACCESS / ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS EN SANTÉ SEXUELLE

Ce programme contribue à l'amélioration du parcours de prévention en santé sexuelle des personnes migrantes en situation de vulnérabilité, en favorisant une entrée dans un parcours de soins. Créé par IDFPSS et l'association Ikambere, l'outil "Réponses pour elles" vise par exemple à faciliter l'acquisition de connaissances, d'autonomie et de capacités d'agir des femmes originaires d'Afrique subsaharienne. Deux nouvelles cartes sont venues rejoindre la collection en 2024, l'une sur les VSS et l'autre sur l'excision. Ont été menés en 2024 :

- 35 ateliers d'estime de soi et santé sexuelle à destination des femmes migrantes.
- 18 ateliers de renforcement des capacités des bénéficiaires sur l'accès aux soins et aux droits.
- 1 atelier d'échanges entre professionnels sur l'accès aux soins et aux droits. 22 permanences « check ta santé » favorisant l'accès aux soins et aux

RÉDACTION DU CAHIER ENGAGÉ « ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES »

En 2021, l'UNICEF France et IDFPSS se sont rejoints sur la nécessité de vulgariser des notions clés comme le féminisme, les inégalités ou le genre, afin de promouvoir une société inclusive et respectueuse de la diversité. Conçu comme un cahier de vacances, ce « cahier engagé » propose plusieurs jeux et exercices permettant de comprendre et d'identifier les stéréotypes de genre. Il s'agit pour les publics d'assimiler les impacts sanitaires et socio-éducatifs de ces inégalités et d'être en mesure d'intégrer les enjeux d'actualité autour des questions de genre et de féminisme. Le cahier peut être aussi utilisé comme un support d'animation à destination de jeunes pairs souhaitant devenir des relais de prévention, mais aussi d'équipes éducatives en recherche d'outils adaptés pour travailler ces sujets. Plus de 2 000 exemplaires ont été diffusés à ce jour, dont près de 1 000 en 2024.

PROJET LA DETER, POUR
PROMOUVOIR L'ACTIVITÉ
PHYSIQUE, FAVORISER
LE BIEN-ÊTRE, LA SANTÉ
MENTALE ET LUTTER CONTRE
LES DISCRIMINATIONS
DANS LE SPORT

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ont été l'occasion de sensibiliser les jeunes aux bienfaits de l'activité physique et au fait d'adopter une pratique favorisant l'égalité filles-garçons. Les ateliers sportifs ont permis de soulever et remettre en question un certain nombre de stéréotypes de genre auprès de 955 élèves provenant de 20 lycées franciliens.

Toujours à l'occasion des JOP 2024, IDFPSS a développé un accompagnement spécifique à destination des professionnels et collectivités locales

2.3 FINANCER DES ACTIONS PROMOUVANT L'ACCÈS DES FEMMES AU SPORT

Les politiques régionales luttent contre les inégalités d'accès entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la société, notamment présentes dans la pratique sportive, dans la prise en charge médicale ou encore dans l'usage de l'espace public.

Le monde du sport peut être un terrain propice à l'expression des normes et stéréotypes sexistes qui aujourd'hui encore ont des effets sur la vie, les pratiques et les carrières des femmes. Le sport demeure, en effet, un bon indicateur de la place des femmes dans la société. Si les femmes pratiquent une activité physique ou sportive autant que les hommes, force est de constater que la pratique licenciée est encore moindre.

En effet, que ce soit dans la pratique libre ou dans les clubs, les stéréotypes genrés restent forts. Certains sports sont vus comme masculins, tandis que d'autres sont dans les esprits réservés aux femmes. Ainsi en 2023, sur les 2 millions de licences délivrées en Île-de-France,

dans le cadre des actions de promotion de l'activité physique et sportive qu'ils souhaitent mener. Cela a donné lieu à la création du kit d'animation « Maxi Motiv Club » qui aborde les stéréotypes de genre dans le sport.

La sensibilisation sur les troubles des conduites alimentaires par le Conseil Régional des Jeunes

Le Conseil Régional des Jeunes (CRJ) s'est autosaisi pour sensibiliser les jeunes sur les troubles des conduites alimentaires (TCA), l'image de soi et les dangers des réseaux sociaux sur l'estime de soi. En effet, ce sont majoritairement les jeunes qui sont concernés par ces troubles, notamment les jeunes femmes. Par exemple, au moins 80 % des malades d'anorexie mentale, un des trois grands syndromes des TCA, sont des femmes²².

« Dans l'ombre des repas » est la toute nouvelle série de podcasts réalisée par le CRJ consacrée à la sensibilisation et la prévention des TCA chez les jeunes Franciliennes et Franciliens. Cette action a été menée en lien avec la Fédération française anorexie et boulimie (FFAB).



89 conventions pluriannuelles avec les acteurs du mouvement sportif (73 pour les ligues et les comités régionaux et 16 pour les fédérations), dont l'un des axes de soutien attendu porte sur le développement des plans de féminisation pour garantir un égal accès au sport et lutter contre les discriminations liées aux représentations sexistes.

La Région souhaite poursuivre ces actions pour favoriser la place des femmes dans le sport et viser une égalité entre les genres dans le sport lors de la prochaine Olympiade 2025-2028.

La Région Île-de-France place le sport en vecteur fondamental de l'égalité en soutenant un certain nombre d'actions.

La promotion de la mixité des pratiques sportives

Pour l'Olympiade 2021-2024, la Région a mis en place :

28 protocoles de partenariat avec les fédérations sportives, faisant du développement de la pratique sportive et de la féminisation des équipes dirigeantes un objectif prioritaire.

²² Anorexie mentale: définition et causes. (s. d.). ameli.fr

²³ « Recensement des licences et clubs sportifs 2023 », Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, Observatoire de la jeunesse, du sport, de la vie associative et de l'éducation populaire.

La présence des femmes dans les instances de gouvernance du mouvement sportif

En 2023, sur 115 fédérations sportives, 19 sont dirigées par des femmes, dont seulement 2 pour des sports olympiques. Les femmes ne représentent que 37 % des élus des comités directeurs. En moyenne, au niveau national, 26 % des arbitres des différents sports sont des femmes, avec seulement 5 % de femmes arbitres pour le football, le rugby et le hockey sur glace²⁴.

La Région entend renforcer la présence des femmes dans les structures sportives et, par la formation, faire du sport un outil d'émancipation et d'égalité entre les femmes et les hommes. Ainsi, la formation des femmes aux fonctions de dirigeantes et d'encadrement, aux métiers d'éducateurs sportifs et de coach d'insertion par le sport sera favorisée.

La Région s'attache également à repenser les équipements sportifs pour qu'ils répondent aux besoins des femmes. Ainsi chaque équipement sportif financé doit disposer d'au moins un club sportif résident dédié à la pratique sportive féminine ou favorisant la mixité de la pratique. Depuis 2016, près de 2 700 équipements sportifs ont été financés.

Le soutien aux Clubs Élite Féminins et aux sportives de haut niveau franciliennes

Il existe un déséquilibre important entre le sport professionnel féminin et le sport professionnel masculin tant au niveau économique qu'au niveau médiatique. En effet, 74 % des milliers d'heures consacrées au sport à la télévision représentent uniquement des hommes²⁵.

Dès lors, la Région Île-de-France a fait le choix de soutenir les clubs professionnels féminins afin d'aider à leur structuration. Le dispositif « Clubs Élite » a pour objectif de soutenir les clubs franciliens exclusivement féminins, amateurs ou professionnels, évoluant au plus haut niveau national (1^{ère} ou 2^{ème} division nationale).

Lors de la saison sportive 2023-2024, ont bénéficié d'une aide financière :

5 CLUBS ÉLITE FÉMININS

FOOTBALL	Paris Football Club	20 000 €
HANDBALL	Stella Sports Handball	40 000 €
MMA	MMA Factory	50 000 €
VOLLEY	Paris Volley féminin	50 000 €
VOLLEY	Saint-Cloud Paris SF Volley Ball	50 000 €

7 CLUBS PREMIUM AVEC DES ACTIONS FLÉCHÉES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE FÉMININE

GPSO 92 ISSY	1 ^{ère} année	10 000 €
RACING CLUB DE SAINT DENIS KAS KAD (FOOTBALL)	1 ^{ère} année	10 000 €
LEVALLOIS SPORTING CLUB VOLLEY BALL	2 ^{ème} année	10 000 €
RUEIL ATHLETIC CLUB	2 ^{ème} année	10 000 €
AS MONTIGNY LE BRETONNEUX HANDBALL	2 ^{ème} année	10 000 €
RUGBY CLUB DE VERSAILLES	2 ^{ème} année	10 000 €
BOXING CLUB BREVANNAIS	2 ^{ème} année	10 000 €

Au-delà, la Région a mis en place un dispositif de soutien aux sportifs et sportives de haut niveau inscrits sur la liste ministérielle (catégories « Élite », « Sénior », « Relève » et « Reconversion »). Elle a, dans ce cadre, apporté une aide en 2024 à 106 sportives, pour un montant total de 1,122 million d'euros.

Depuis 2023, la Région a également soutenu Alexandra LUCAS – navigatrice, « Grande Ambassadrice du sport de la Région d'Île-de-France » pour son exploit sportif, son investissement personnel et sa pédagogie auprès des divers publics rencontrés lors de ses interventions.

²⁴ Brochure de la campagne #MonGenreDeSport, Centre Hubertine Auclert.

²⁵ « Où en est l'égalité femmes hommes dans le sport ? », Catherine Louveau.

› **L'opération « Sport en Filles » du Comité Régional Olympique et Sportif d'Île-de-France (CROS-IDF)**

En 2024, le Comité Régional Olympique et Sportif d'Île-de-France (CROS Île-de-France) a mis en place, avec le concours de la Région, l'opération « Sport en Filles » avec des éditions d'été et d'automne et

développé des **actions en faveur de la pratique sportive féminine des jeunes filles âgées de 11 à 17 ans** n'ayant pas ou peu accès à une pratique sportive régulière.

Celles-ci, réparties en groupes de dix, découvrent sur une journée différentes activités sportives encadrées par des pro-

fessionnels de la discipline, auxquelles s'ajoutent des sensibilisations-initiations au secourisme et à la santé. Plusieurs opérations « Sport en Filles » sont organisées chaque année dans les îles de loisirs franciliennes (plus de 30 Ligues et Comités apportent leur concours à ces différentes journées).

3. FAVORISER L'ÉGALITÉ À L'INTERNATIONAL

3.1 PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE ÎLE-DE-FRANCE ET BASSIN DE SEINE

Le Programme Opérationnel FEDER-FSE Île-de-France et Bassin de Seine porte sur six ans et permet de soutenir les acteurs du territoire (acteurs de l'emploi et de l'insertion socioprofessionnelle, structures publiques ou privées agissant dans ce domaine) pour la mise en œuvre d'actions d'accompagnement et de formation-action. Dans ce cadre, le respect de l'égalité est une condition préalable à l'éligibilité des projet cofinancés par l'Union européenne.

L'égalité entre les femmes et les hommes est l'un des trois principes

horizontaux fixés dans les règlements européens pour la programmation 2021-2027. Dans ce cadre, la Commission européenne, les États membres et les autorités de gestion des programmes veillent à ce que les principes liés à l'égalité F/H s'appliquent à l'ensemble des objectifs de la programmation. Par exemple, dans le cadre de l'objectif stratégique visant à renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, une attention particulière est accordée au nombre de PME fondées ou cofondées par des femmes, particulièrement dans

la *deeptech*.

Aussi, un objectif spécifique au programme est dédié au financement d'actions de promotion de l'égalité, pour accompagner les femmes dans les objectifs de création d'activité et formation professionnelle.

Ainsi, **6 millions d'euros** sont dédiés aux actions spécifiques liées à l'égalité F/H, visant un total de **48 % de femmes bénéficiaires**.

3.2 ACCROÎTRE LA VISIBILITÉ DES FEMMES À L'INTERNATIONAL

› **Prendre en compte l'égalité avec les « marqueurs genre » de l'OCDE**

Les bailleurs de la coopération décentralisée (AFD et MEAE) demandent systématiquement aux collectivités territoriales de préciser la façon dont les projets prennent en compte le sujet du genre. **La référente égalité du service Coopération internationale et européenne propose aux chargés de mission de relire leurs projets avant dépôt de candidature et réfléchit avec eux à la manière d'intégrer la prise en compte de l'égalité F/H au sein de leurs actions (correspondant au marqueur 1 de l'OCDE).**

› **Diffuser et promouvoir la parole de femmes tananariviennes**

À travers le projet « **À voix haute ! Paroles de femmes** » (2022-2024), la Région prévoit de diffuser et promouvoir la parole de femmes tananariviennes (la commune urbaine d'Antananarivo étant l'un des partenaires historiques de la Région), de partager l'expertise francilienne sur les droits des femmes et de renforcer le rôle de la Commune urbaine d'Antananarivo comme ensemble des actions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur son territoire.

Ainsi, il s'agit de mettre en avant des femmes malgaches, en s'appuyant sur des visuels et des photographies du XIX^{ème} et du XX^{ème} siècle, suivi d'échanges avec le public. Tsiory Randriamanantena, historien et directeur du Musée de la Photographie de Madagascar, a ainsi présenté des images issues du projet d'exposition « Femmes de l'Histoire de Madagascar » qui a pris place au Musée de la Photographie, à Antananarivo, à l'occasion du 8 mars 2024. Anne-Louise Mesadieu, alors déléguée spéciale en charge de la coopération internationale et de la francophonie a ouvert cette conférence.

Il est prévu de produire **35 épisodes de podcasts**, dont 24 sur des portraits actuels de Tananariviennes, qui déconstruisent les stéréotypes de genre par leur métier, activité, engagement et 11 sur des portraits de femmes dans l'Histoire de Madagascar. Parmi les personnes impliquées dans le projet, **15 sont journalistes Tananariens – dont 2/3 de femmes –** formés au traitement journalistique des sujets liés au genre et plus particulièrement aux VSS. Aussi, le personnel de la Commune urbaine d'Antananarivo et les acteurs de la société civile sont impliqués dans la rédaction du plan d'action de la politique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Au total, ce sont **1 000 élèves d'établissements scolaires publics d'Antananarivo qui seront sensibilisés à l'égalité entre les filles et les garçons via des supports pédagogiques dont des expositions.**

› **Analyser les inégalités d'usage des transports au Viêt Nam**

Par ailleurs, le **projet « Moov'Hanoi »**, lancé en novembre 2023 et dont la fin est prévue pour mai 2026, a pour objectif de créer une base de données sur la mobilité et les transports en commun de la capitale du Viêt Nam, en intégrant des données genrées. Ce recueil de données permettra d'identifier les possibles inégalités entre les hommes et les femmes sur l'accessibilité aux transports, notamment en vue de la phase de restructuration du réseau de bus. La Région participe à ce projet à hauteur de 30 000 €.

Lors de la phase du projet allant de novembre 2023 à août 2024, 986 hommes et 1 015 femmes ont été interrogés. Les conclusions de cette enquête sont que les femmes se déplacent autant que les hommes, que 9 % des habitants de Hanoi sont des usagers réguliers

des transports en commun dont 65 % de femmes. Le taux de motorisation et de permis de conduire se répartit en 2/3 pour les hommes et 1/3 pour les femmes.

De ce fait, il a été identifié que les femmes conduisent moins la voiture que les hommes mais utilisent plus fréquemment le bus, sont plus souvent passagères des scooters et marchent plus que les hommes. Les transports en commun sont un mode de transport plus accessibles financièrement et la sécurité physique ne semble pas être un enjeu et un frein à l'utilisation des transports en commun par les femmes. En revanche, l'usage de ceux-ci peut résulter davantage d'une contrainte économique, dans une ville où l'offre de transports est insuffisante et où la motorisation, notamment par le biais du scooter, est synonyme de liberté et d'efficacité. Enfin, si les femmes et les hommes réalisent de façon égale les déplacements domicile-travail et domicile-école, les déplacements domicile-achats relèvent davantage des femmes, indiquant qu'elles ont une charge supplémentaire au sein du foyer.

La deuxième phase du projet, qui concerne la restructuration du réseau de bus, prendra en compte les résultats de cette enquête et les besoins des femmes en termes de mobilité. De ce fait, **l'objectif est de soutenir et d'adapter le transport urbain afin d'améliorer l'ensemble des déplacements des femmes, de manière sûre, efficace et confortable.**

› **Renforcer la place des femmes dans le secteur du numérique au Liban**

À Beyrouth, la Région finance depuis 2022 le **projet « Développeuses de demain »**, par Simplon. En partenariat avec l'Agence universitaire de la Francophonie, Simplon œuvre à l'insertion professionnelle des femmes

dans les métiers en tension du numérique au Liban. Ainsi, la **formation « Hackeuses »** apporte une découverte de ces métiers et des fondamentaux de la programmation informatique, tandis que la formation Développeuses Web et Web mobile permet d'entrer sur le marché du travail comme Développeuse Web Full Stack. Ce projet est destiné à un public de 30 à 60 femmes jeunes décrocheuses des universités francophones, diplômées sans emploi, demandeuses d'emploi en reconversion professionnelle ou réfugiées, à partir de 18 ans.

La Région a financé cette année ce projet, dont l'achèvement est prévu en mai 2025, à hauteur de 75 000 €. Il sera évalué au regard du taux d'insertion dans l'emploi à la suite des formations, notamment comme développeuse web.

W

SOUTENIR LES FEMMES EN DIFFICULTE ET VICTIMES DE VIOLENCES

1. ACCOMPAGNER LES FEMMES VULNERABLES

Les femmes et les hommes ne sont pas confrontés aux mêmes difficultés. Du fait des inégalités persistantes, les femmes peuvent se retrouver davantage en difficulté : parmi les 24 % de la population en situation de pauvreté dans la région²⁶, les femmes sont souvent les plus vulnérables. La Région accorde ainsi une attention particulière aux Franciliennes dans le besoin.

1.1. SOUTENIR LES FEMMES EN DIFFICULTÉ

› Appel à projets « femmes en difficulté »

La politique régionale prévoit plusieurs actions de soutien aux Franciliennes vulnérables en application du rapport d'évaluation et de propositions sur les femmes en grande exclusion et en situation de rue en Île-de-France. Face au constat selon lequel les femmes représentent près de 40 % des adultes sans domicile fixe, la Région a décidé d'agir significativement à travers les dispositifs présentés ci-après.

Dans le cadre de son action solidaire envers les plus vulnérables, la Région soutient des projets associatifs destinés aux femmes en difficulté, présentant une envergure régionale ou un caractère innovant via l'**appel à projets « Soutien aux femmes en difficulté »**.



ZOOM SUR...

L'association **Marraine et vous** est soutenue dans le cadre de l'appel à projets « soutien associatif en faveur des femmes en difficulté » et a pour objet d'offrir un soutien aux femmes enceintes et aux mères de jeunes enfants, en situation d'isolement grâce à des familles dites « marraines » qui les accompagnent dans leur maternité.



Ces actions doivent avoir pour objet l'accompagnement pluridisciplinaire des femmes en difficulté pour leur faciliter l'accès à l'emploi, aux droits, à la santé; la mise en place d'actions opérationnelles s'inscrivant dans le cadre de l'animation d'un réseau associatif sur le territoire; ou encore la formation des intervenants et bénévoles.

En 2024, 12 projets ont obtenu un soutien régional pour un montant total de 192 000,00 €. 4 773 femmes bénéficient de ces projets qui touchent l'insertion socio-professionnelle, l'insertion sociale, la santé des femmes et l'accès aux droits. La Région, dans le cadre de sa politique de solidarité, œuvre ainsi pour faciliter l'insertion professionnelle des femmes en situation de précarité.

› L'hébergement et l'accueil des femmes en difficulté

Depuis 2016, le dispositif « **Aide régionale à l'investissement pour les établissements d'hébergement et services de jours accueillant des femmes en difficulté et leurs enfants** » permet de financer des établissements d'hébergement sociaux et médico-sociaux, les services d'accueil, d'orientation et d'accompagnement social sans hébergement, mobile ou fixe, en journée, de nuit pour femmes en difficulté ou victimes de violence, avec ou sans enfants.

L'année 2024 a fait l'objet d'affectations sur le volet accueil de jour majoritairement, les dossiers de structures d'hébergement étant plus complexes et plus longs à monter. **8 dossiers ont été votés pour un montant de 1 349 303 €.** 16 87 femmes ont bénéficié de ces actions.



ZOOM SUR...

Dans l'optique de prendre en charge les femmes victimes de violence, la Région a soutenu en 2023 l'Association **Le Moulin de Pont Rû** à hauteur de 100 000,00 € afin de réhabiliter et agrandir l'accueil de jour de femmes victimes de violences en milieu rural à Bray et Lû (95). En effet, dans le milieu rural en Île-de-France, les femmes victimes de violences peinent à trouver des structures d'accompagnement et d'accueil pluridisciplinaire. L'association œuvre auprès de ces femmes en leur proposant des séjours de répit et un accueil de jour où elles peuvent solliciter les différents partenaires de l'association qui effectuent des permanences dans ce lieu.



²⁶ Insee, Panorama de la pauvreté en Île-de-France : une diversité de situations individuelles et territoriales (2023).

› La Maison Région Solidaire

Les Maisons Région Solidaire sont **des lieux d'hébergement, de réinsertion et de resocialisation**. Depuis la fin de l'année 2019, la Croix Rouge Française et Seine Ouest Insertion accueillent sur les sites de Clichy-la-Garenne et Issy-les-Moulineaux des personnes sans-abri, essentiellement des hommes, qui dormaient dans les couloirs du métro, grâce à l'ouverture de structures de 120 places pour le premier site et de 12 places pour le second. Afin d'ouvrir un **accueil dédié aux femmes**, la Maison des femmes a été créée sur

le même modèle en 2021. À la suite de deux déménagements, la Région s'est attachée à la pérennisation de cette structure en accompagnant, avec les services de la DRIHL, (Direction Régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement) l'ouverture fin 2024 d'un nouveau site géré par le groupe SOS, à Paris 17^e, pouvant **accueillir 43 femmes**. En 2024, la Région a porté son soutien à hauteur de 110 000 € pour un financement à part égale du fonctionnement de la structure avec la DRIHL et 229 000 € en investissement.

1.2. LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ MENSTRUELLE

Par ailleurs, l'accès aux protections périodiques comporte également des enjeux éducatifs, sociaux et de santé. En effet, la promotion de l'égalité entre les filles et les garçons se traduit également par **des actions de sensibilisation autour du tabou des règles et de l'accès aux protections périodiques**.

En milieu scolaire, 6 % des jeunes filles (et jusqu'à 12 % dans les milieux les plus précaires) auraient déjà manqué les cours car elles n'avaient pu se procurer de protections. Dans la population générale, en France, une femme sur dix renoncerait à changer de protection périodique aussi souvent que nécessaire, faute de moyens financiers²⁷.

Afin de réduire ces inégalités, qui affectent notamment les jeunes filles élèves dans les lycées franciliens, la Région a lancé en 2020 une expérimentation dans 31 lycées au total couvrant

13 000 jeunes, portant sur l'installation de distributeurs de protections périodiques gratuites dans des lycées. Composées de matériaux biologiques, sourcés, traçables, les protections périodiques fournies répondent aux meilleurs standards sanitaires et écologiques disponibles actuellement.

En 2021, ce dispositif a été généralisé à l'ensemble des lycées publics d'Île-de-France et aux lycées privés sous contrat qui souhaitaient s'y inscrire.

Le lieu d'installation de ces distributeurs est laissé à l'appréciation des lycées et les frais de fonctionnement induits sont intégralement pris en charge par la Région. Des projets éducatifs autour des questions d'égalité, de santé et d'accès aux droits sont menés en complément afin que la mise à disposition gratuite des protections périodiques s'inscrive dans un cadre éducatif plus large, au bénéfice de tous les élèves, filles comme garçons.

Un dispositif de « Lutte contre la précarité menstruelle dans les centres de formations sanitaires et sociales » a été créé en 2024 afin permettre aux organismes de formations sanitaires et sociales d'équiper leur site en distributeurs gratuits de protections périodiques. Ce dispositif participe de la politique régionale de lutte contre la précarité menstruelle en visant un secteur de formation très féminisé. Entre avril et juillet 2024, 63 centres ont sollicité la subvention.

Ces dispositifs, renouvelés tous les ans, améliorent de façon concrète les conditions de vie des élèves et étudiantes, en particulier des plus défavorisées, contribuant à réduire les inégalités entre les filles et les garçons, et celles entre territoires et entre catégories sociales.

1.3. SOUTENIR LES FEMMES EN SITUATION DE HANDICAP

La Région soutient la lutte contre la double discrimination que peuvent subir les femmes en situation de handicap dans tous les domaines : l'accès à l'emploi, l'exposition aux violences, l'accès à la santé... C'est notamment le cas des femmes autistes, qui sont en moyenne diagnostiquées 4,3 années plus tard que les hommes²⁸. Cette discrimination était, à l'origine, liée à la manière dont les études autour de l'autisme ont été construites. Ce n'est que très récemment que la recherche s'est intéressée à l'influence du genre sur les manifestations des comportements autistiques. Des caractéristiques propres à l'autisme féminin ont depuis été décelées mais demeurent largement étrangères aussi bien au grand public qu'aux outils de diagnostic clinicien. Les femmes handicapées courent entre 1,5 et 10 fois plus de risques d'être victimes de violences physiques ou sexuelles²⁹. Neuf femmes autistes sur dix sont en effet victimes de violences sexuelles, et ce, dès le plus jeune âge³⁰.

Face à ce constat, la Région a mis en place en septembre 2023 un **règlement d'intervention en faveur des personnes vivant avec un Trouble du Spectre Autistique (TSA)**. Celui-ci porte notamment une attention particulière aux spécificités des femmes autistes, avec pour objectif de **soutenir des projets spécifiques** sur les violences faites aux femmes vivant avec un TSA. Par ailleurs, la Région appuie la création de Plateformes de Diagnostic de l'Autisme de Proximité (PDAP) et de Plateformes de Coordination et d'Orientation (PCO) pour renforcer les solutions de diagnostic de proximité dans chaque département francilien.

Elle soutient également les crèches inclusives, avec en 2024 l'ouverture de la 3^e crèche des Poulpi (anciennement Bulloins) à Boulogne, à hauteur de 200 000 €.

La Région contribue aussi aux **« Trophées des femmes en EA & ESAT »** organisés par RéseauH. Cet événement récompense une action, un accompagnement, une formation, une innovation, une création d'activité,

un fait remarquable, un partenariat, une coopération réalisée par une professionnelle en EA ou ESAT³¹. Les objectifs de ce soutien sont multiples :

- Favoriser le développement de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, notamment en situation de handicap, dans l'ESS.
- Partager des pratiques innovantes pour promouvoir les innovations dans ce secteur.
- Favoriser les achats responsables aux structures du handicap, à travers notamment la mise en visibilité de la diversité des savoir-faire et compétences (valorisation de 10 secteurs et compétences métiers forts dans le secteur du handicap).
- Mettre en lumière des parcours professionnels de femmes en EA et en ESAT.
- Encourager la professionnalisation des personnes en situation de handicap.

Les Trophées Femmes en EA & en ESAT de 2024 ont été remis à 15 lauréates et accueillis par Madame Sylvie Mariaud, Vice-Présidente chargée de l'ESS et des achats responsables dans l'hémicycle du siège de la Région.

²⁷ IFOP-Dons solidaires, 2019.

²⁸ Begeer S, Mandell D, Wijnker-Holmes B, et al. 2013 Sex differences in the timing of identification among children and adults with autism spectrum disorders. Journal of Autism and Developmental Disorders 43(5): 1151 – 1156

²⁹ Human rights watch, « Human Rights for Women and Children with Disabilities », 2012 (page 5).

³⁰ Association francophone de femmes autistes (2022).

³¹ Les ESAT et EA sont des structures qui emploient et accueillent majoritairement des personnes en situation de handicap.

2. LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

La Région a déclaré la lutte contre les violences faites aux femmes « Grande cause régionale 2017 ». Depuis, près de 21 millions d'euros, en investissement et fonctionnement, ont été consacrés à la lutte contre les violences faites aux femmes. L'ensemble des problématiques sont prises en compte, soit l'accueil des femmes victimes, l'aide juridictionnelle, le soutien à l'hébergement pérenne ou la sécurité des femmes, notamment dans les transports en communs franciliens.

2.1. ACCOMPAGNER LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

› Accueillir les victimes à « L'Abri », inauguré le 8 mars 2024 :

UN LIEU D'ÉCOUTE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES

Une permanence physique de l'association Île-de-France Aide aux Victimes (IDFAV), partenaire du projet « L'ABRI » permet d'assurer l'accueil et l'accompagnement des victimes de VSS au sein des locaux de la Région Île-de-France. Les victimes peuvent être prises en charge et bénéficier d'un suivi psychologique et juridique gratuit avec ou sans rendez-vous de 9h à 18h du lundi au samedi. Ce nouveau dispositif était également proposé aux touristes victimes de VSS durant les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.



DES LIEUX SÛRS POUR L'ACCUEIL ET LA MISE EN SÉCURITÉ DES VICTIMES DE VSS

« L'ABRI » s'inscrit dans un réseau de « lieux sûrs » en Île-de-France (bars, hôtels, commerces, institutions), grâce à une nouvelle convention de partenariat avec l'association « THE SORORITY FOUNDATION », pleinement engagée sur la lutte contre les VSS.

Ces lieux permettent aux victimes d'être accueillies et mises en sécurité. Avec l'Abri, le siège de la Région Île-de-France à Saint-Ouen devient lieu sûr, 24h sur 24 et 7j/7.

L'association a créé l'application « THE SORORITY », premier réseau d'entraide à l'échelle mondiale permettant d'agir ensemble face à toutes les formes de violences, réunissant 80 000 personnes. En appuyant sur le bouton virtuel qui s'affiche sur leur téléphone, les utilisatrices qui viennent de subir une agression ou se sentent en danger envoient ainsi une alerte aux 50 appareils les plus proches sur lesquels est installée l'application.

En 2024, des moyens importants ont été consacrés à l'Abri :

- 138 000 € pour financer le personnel dédié (juriste et psychologue).
- 12 000 € pour le volet animation et événementiel (festival, webinaire, conférence, etc...).

Depuis son inauguration, la permanence a accompagné 283 demandes (appels téléphoniques, mails et rendez-vous) :

- 93 personnes se sont présentées physiquement sans rendez-vous.
- 30 % sont des agentes et agents de la Région.
- 24 personnes ont fait l'objet d'un accompagnement de dépôt de plaintes pour violences conjugales.

Le numéro vert de la permanence 0800 730 650 permet également de rediriger l'ensemble des victimes, selon leur besoin, vers les associations les plus accessibles pour elles.

Les agents du service de sécurité de la Région ont également été formés à l'accueil de victimes de VSS.

DES CONFÉRENCES THÉMATIQUES POUR SENSIBILISER SUR LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

L'Abri a été à l'initiative le 25 septembre 2024 d'une représentation de « Je me porte bien ». Cette pièce, écrite et mise en scène par Sonia Aya et interprétée par Caroline Misbach, traite des violences intra-familiales à travers l'histoire de Rose, une jeune femme confrontée à l'emprise et à la violence de son compagnon et invite à la réflexion et à la sensibilisation autour de ce fléau sociétal.

Cette représentation a été suivie d'un débat avec des élus et des professionnels de l'aide aux victimes (policiers, associations...).

› Favoriser l'accès au logement des femmes victimes de violences

Dans le secteur du logement, la Région s'appuie sur les organismes HLM et la Fédération nationale Solidarité Femmes (FNSF), association qui lutte contre toutes les formes de VSS faites aux femmes et aux enfants.

Les organismes HLM sont des acteurs importants de l'égalité F/H, non seulement en leur qualité d'employeurs, mais aussi dans le cadre de leur mission. Ainsi, la convention collective nationale du personnel des OPH et sociétés de coordination a été modifiée en 2020 avec les objectifs suivants :

- Déterminer les mesures tendant à assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, ainsi que les mesures de rattrapage (notamment en matière de rémunération) tendant à remédier aux inégalités constatées.
- Assurer une parité y compris dans les plus hautes catégories de la classification et sur l'ensemble des métiers du secteur.
- Mettre à disposition des outils pour prévenir et agir contre la discrimination, le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.
- Définir au niveau de la branche les indicateurs pertinents reposant sur des éléments chiffrés à demander

aux OPH pour mesurer concrètement l'avancée des actions entreprises.

- Favoriser la mixité au sein des métiers et dans les différents niveaux de responsabilité.

En application de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et du décret du 8 janvier 2019, un index de l'égalité F/H doit être calculé, mis à jour et publié chaque année par les entreprises. Cette obligation pèse également sur le secteur HLM. À titre d'exemple, en 2022, la part des femmes dans les emplois de la branche des OPH est de 54 %, la part des hommes et des femmes dans les effectifs d'encadrement est la même, à hauteur de 22 %, et l'écart de rémunération entre hommes et femmes est tombé à moins de 2 %.

En outre, en 2023, la FNSF, l'Union régionale solidarité femmes (URSF) et l'Union sociale pour l'habitat d'Île-de-France (AORIF) ont co-signé une convention de partenariat à l'échelle de la région. Dans ce cadre, les organismes adhérents à l'AORIF sont encouragés à étudier avec attention toute demande de bail associatif émanant d'une association du réseau Solidarité Femmes. Ces projets peuvent permettre aux associations de créer de nouvelles places d'hébergements

pour les femmes victimes de violences mais aussi d'ouvrir de nouveaux locaux. Pour contribuer aux besoins d'accès au logement pérenne, les organismes adhérents à l'AORIF s'engagent à mettre à disposition un minimum de 100 logements par an à la FNSF.

Dans le secteur de la rénovation urbaine, en accompagnant les programmes financés par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), et conformément au règlement général de cette dernière, la Région participe à une approche égalitaire de l'urbanisme afin de lutter contre les phénomènes d'exclusion liés au genre ou à l'âge dans l'espace public.

Par ailleurs, grâce à une convention triennale de partenariat avec la FNSF, la Région réserve une partie des logements sociaux issus de son propre contingent à destination des femmes en difficulté, victimes de violences. En 2023, sur 331 logements mis à disposition de la FNSF par ses multiples partenaires franciliens et extrarégionaux, la Région Île-de-France en a fourni 128, ayant permis de loger 226 personnes. Depuis 2016, 1 041 logements ont été mis à disposition de la FNSF pour reloger un total de 1 869 femmes et enfants.

Tableau 4 : Nombre de femmes et enfants relogés par la FNSF avec les logements de la Région

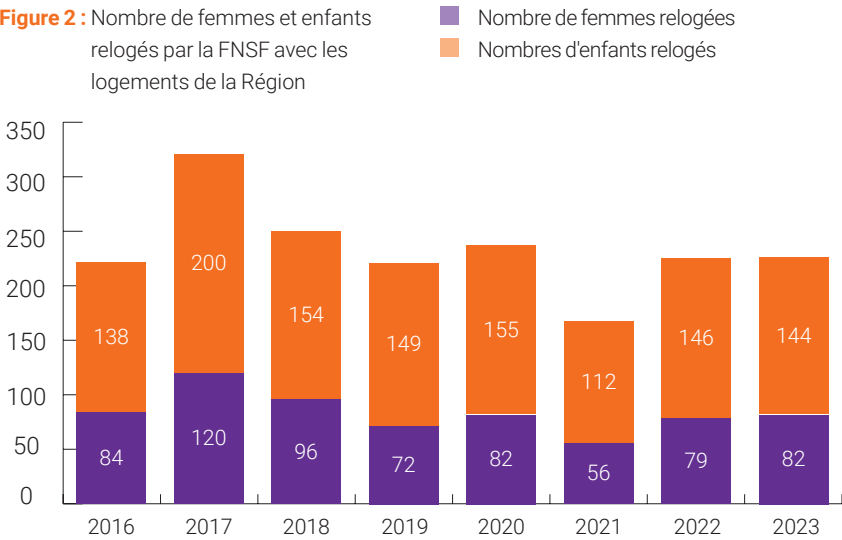
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Nombre de logements remis	127	184	136	121	117	103	125	128	1 041
Nombre de femmes relogées	84	120	96	72	82	56	79	82	671
Nombre d'enfants relogés	138	200	154	149	155	112	146	144	1 198
Total de personnes relogées	222	320	250	221	237	168	225	226	1 869

Parmi ces femmes relogées, 50 % avaient au moins deux enfants. 28 % étaient en CDI, 38,5 % étaient sans emploi, 17,5 % en CDD et 8,5 % en formation. 6,2 % d'entre elles étaient en situation de handicap. 16 % des femmes relogées étaient bénéficiaires d'une ordonnance de protection et près de 70 % des femmes avaient déposé au moins une plainte auprès des services de Police et de Gendarmerie.

La FNSF a été soutenue en 2024 à hauteur de 100 000 €, pour un projet visant à permettre une meilleure prise en charge des femmes victimes de violence et d'agressions sexistes et sexuelles. Il visait notamment **l'amélioration des conditions logistiques de la plateforme d'écoute du numéro 3919** pour mieux recueillir la parole des femmes victimes de violence et d'agressions sexistes et sexuelles.

› **Proposer des séjours de répit aux victimes de violences**

Pour protéger et offrir un répit aux femmes victimes de violences ou en situation de précarité, la Région **propose des séjours sur les îles de loisirs franciliennes**. Initiée en 2017 avec quelques structures associatives ou communales, l'action a été amplifiée en 2018 et 2019. En effet, celles-ci peuvent bénéficier du **dispositif « Ticket-loisirs »**. Cette action s'inscrit dans la politique de lutte contre l'exclu-



sion dans le domaine de l'accès aux vacances et aux loisirs des Franciliens défavorisés, en faisant bénéficier certains publics-cibles d'une journée gratuite dans une île de loisirs ou d'une participation à une initiation sportive ou un séjour.

Parmi les publics ciblés par la Région (jeunes franciliens, familles défavorisées, personnes en situation de handicap), **le dispositif s'adresse notamment aux femmes victimes de violence**. Pour ce public, les organismes bénéficiaires de tickets-loisirs s'engagent à assurer l'encadrement social et psychologique de ces femmes et à mettre

en place un accompagnement visant à la pratique d'activités sportives libres ou encadrées.

En 2024, cinq séjours de répit de 3 jours ont été organisés et portés par l'association UFOLEP et la commune d'Achères, au profit de **98 femmes victimes de violences et leurs enfants. Elles ont bénéficié d'un montant de 6 966 €, sous la forme de tickets loisirs**.

Ces séjours de répit favorisent l'éloignement de leur milieu de vie habituel et la possibilité de se reconstruire dans un environnement nouveau et apaisé.

2.2. SOUTENIR LES STRUCTURES DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

› **Dispositif régional de soutien à la lutte contre les violences faites aux femmes**

La Région s'engage fermement dans la lutte contre toutes les formes de violences subies par les femmes, qui s'exercent sous de multiples formes, allant des violences verbales aux féminicides. Les projets peuvent porter sur la sensibilisation et prévention des violences et/ou sur l'accompagnement des femmes victimes de violences.

En 2024, 44 structures ont été soutenues pour un montant de 549 000 €.

➤ ➤
➤ ➤
ZOOM SUR...

La Région soutient à hauteur de 25 000 € l'association **Paroles de femmes – Le Relais**, dont le projet a pour objectif l'éducation au consentement et la prévention des VSS chez les jeunes. Des ateliers sont mis en place à destination des enfants et des adolescents afin de promouvoir l'égalité en milieu scolaire et hors scolaire, lutter contre les violences auprès des enfants co-victimes de violences conjugales en centres d'hébergement et sensibiliser et prévenir les violences dans le couple auprès des jeunes femmes des Missions locales.

› **Dispositif d'aide aux victimes d'infractions pénales**

La Région soutient les dispositifs d'aide aux victimes à travers **le dispositif « Aide aux victimes d'infractions pénales »**. Celui-ci permet de soutenir les structures associatives qui proposent à des victimes des permanences juridiques et un soutien psychologique assurés par des juristes et des psychologues confirmés, ainsi qu'un accompagnement individualisé tout au long de la procédure judiciaire. Sont ainsi notamment privilégiées les actions menées à destination des femmes victimes de viol, de harcèlement, de violences conjugales ou intrafamiliales.

En 2024, 13 structures ont ainsi été financées pour un montant global de 171 000 € pour accompagner des femmes victimes de violences, ou encore mettre en œuvre des programmes de formation pour les acteurs locaux sur les droits des victimes. Certains projets visent à faciliter l'accès à l'information et aux ressources sur les différents dispositifs existants.

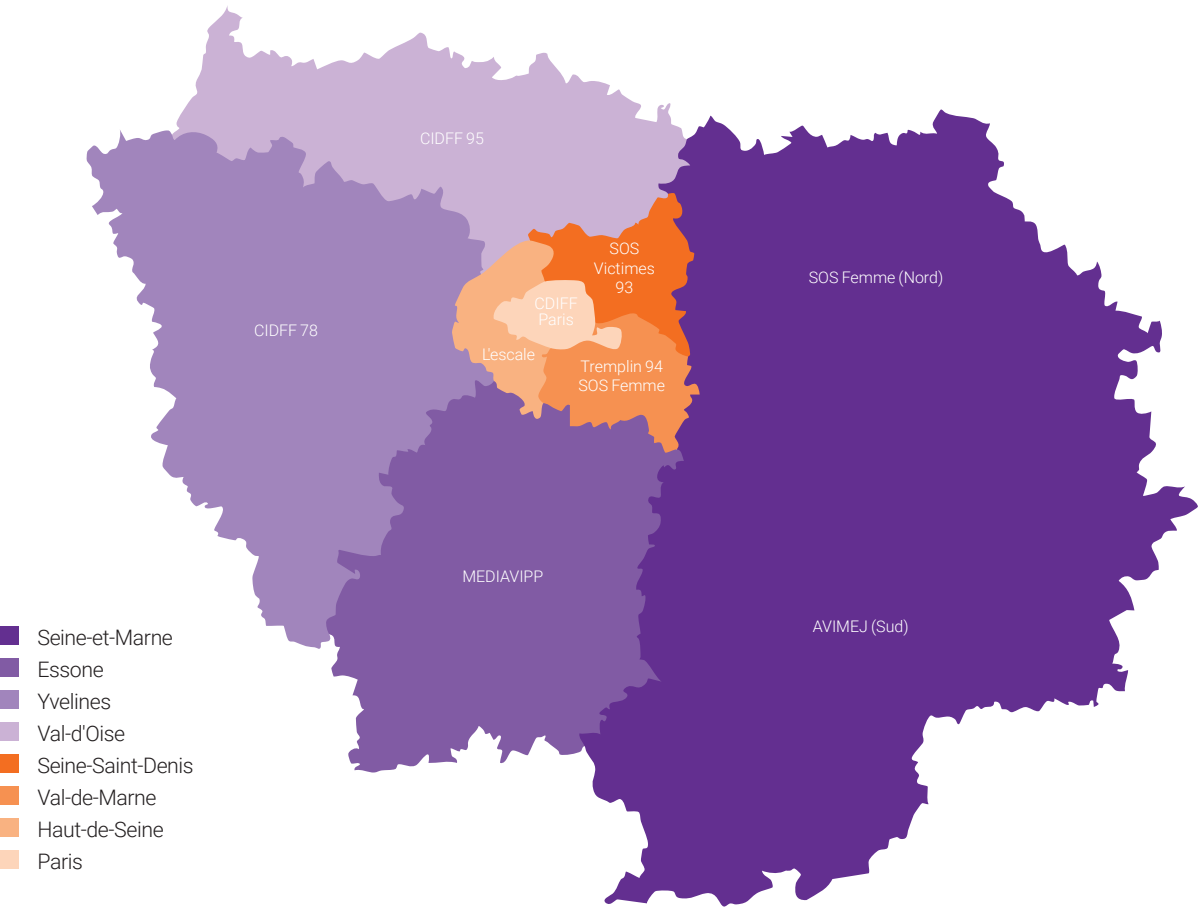
› **Dispositif de soutien aux associations référentes du Téléphone Grave Danger**

La Région s'est engagée depuis 2017 à soutenir les associations référentes des départements du territoire francilien portant le **Téléphone Grave Danger**.

Ce dispositif permet à une personne victime de violences de la part de son conjoint, concubin ou partenaire lié par un pacte civil de solidarité, ou à la victime d'un viol, de se voir attribuer un dispositif de téléprotection lui permettant d'entrer en contact avec un opérateur téléphonique, qui alerte immédiatement les services de police ou de gendarmerie.

En 2024, 9 associations ont obtenu un soutien régional pour un montant total de 273 600 €.

Figure 3 : Cartographie des TGD soutenus par la Région Île-de-France



2.3. AGIR EN FAVEUR DE LA SÉCURITÉ DES FEMMES DANS LES TRANSPORTS

Aujourd'hui encore, les femmes et les hommes n'ont pas le même usage des espaces publics. Un espace public peut être la rue, mais aussi les transports, les parcs, les terrains de sport... Dans certains espaces et à certaines heures, les femmes sont moins présentes et moins visibles. Les femmes subissent les inégalités d'usage des espaces publics, et peuvent même être exposées aux VSS. **Plus d'une Francilienne sur trois déclare avoir subi du harcèlement ou des VSS dans l'espace public au cours de l'année.** 68 % de celles âgées de 20 à 25 ans déclarent avoir subi au moins un fait de violence dans l'espace public.

Depuis son arrivée à la tête d'Île-de-France Mobilités (IDFM), Valérie Pécresse a remis la sécurité des voyageurs au centre des priorités sur tout le territoire avec le **déploiement de mesures concrètes dans les transports, les gares et les stations franciliennes.** Dans cette démarche de prévention des atteintes faites notamment aux femmes pendant leurs trajets quotidiens, IDFM a mis en œuvre, renouvelé ou renforcé un certain nombre de mesures.

› Mise en œuvre d'outils de prévention des actes de violences et de harcèlement

En 2019, l'Institut Paris Région a publié une enquête sur le sentiment d'insécurité en Île-de-France³². Il apparaît que 54 % des femmes ont peur dans les transports et que 6 femmes sur 10 craignent une agression ou un vol dans les transports franciliens, contre 3 hommes sur 10.

Le numéro unique 3117, généralisé au réseau RATP en 2017, **permet d'alerter les équipes de la RATP et de la SNCF 7/7 jours et 24/24** heures pour signaler rapidement un danger se déroulant à bord d'un train ou dans une gare : vol, agression, harcèlement ou toute autre situation représentant un risque pour sa sécurité personnelle ou celle des autres voyageurs.

Cet outil permet de signaler les cas de harcèlement et de rappeler l'importance de déposer plainte auprès des services de Police ou de Gendarmerie en cas d'agression ou harcèlement dans les transports afin qu'une enquête puisse être ouverte. Depuis juin 2021, ces sollicitations 31 17 arrivent directement au Poste de Commandement National de Sûreté de la SNCF pour une prise en charge plus efficace et plus rapide.

Au cours du 1^{er} semestre 2024 (janvier à juin), 11 617 appels et messages ont été adressés au 31 17, dont 479 concernant des faits de VSS.

Afin de rendre ce dispositif plus efficace, le Centre Hubertine Auclert a réalisé un audit en 2020, à la suite duquel plusieurs actions ont été engagées :

- **Les écoutants ont été formés** aux problématiques spécifiques de violences sexuelles et sexistes.
- **L'intervention des équipes de sûreté ou des forces de l'ordre est systématisée** dans les cas de viols et/ou d'agressions sexuelles. Toute alerte 31 17 est traitée comme un fait de sûreté et peut donner lieu à une intervention d'une équipe de la SUGE (sûreté ferroviaire) ou du Groupe de protection et de sécurité des réseaux (GPSR), ou par les forces de l'ordre via le transfert du signalement au Centre de coordination opérationnelle de sécurité (CCOS). Dans le cas des violences sexuelles et sexistes, un sms est systématiquement envoyé à la victime, avec une orientation pour aide et conseil au 3919 ou vers [arreteonslesviolences.gouv.fr/besoin-d-aide](https://www.gouv.fr/besoin-d-aide)
- **Une campagne de communication a été lancée le 7 novembre 2022** afin de mieux faire connaître le 31 17 notamment pour les signalements de violences sexuelles et sexistes. Elle a été réalisée par la Région Île-de-France, Île-de-France Mobilités, la RATP et Transilien SNCF, et est visible sur l'ensemble du réseau de transport

en commun d'Île-de-France Mobilités afin de sensibiliser les voyageurs à la lutte contre le harcèlement.

Cette campagne a été renouvelée en 2023. L'enjeu est de faire connaître aux voyageurs les dispositifs d'alertes existants permettant d'apporter des réponses concrètes face aux situations de violences et particulièrement face aux VSS, et notamment les outils de signalement du harcèlement comme les numéros d'alerte (31 17 et SMS 31 17 7) et les bornes d'appel. Ils sont incités à prévenir les agents présents dans les transports publics ; chaque alerte faisant reculer le harcèlement dans les transports.

Parallèlement, le Gouvernement a lancé, en lien avec la RATP et la SNCF, la campagne « **Levons les yeux** » qui comprend des affichages en gares et stations et le renvoi vers un guide en ligne. Cette campagne vise à sensibiliser et à apprendre à repérer les situations de VSS, tout en proposant des clés pour permettre à tous de réagir.



› Soutien du programme stand-up

Depuis mars 2020, Île-de-France Mobilités soutient StandUp, **un programme international de formation lancé par l'Oréal Paris, l'ONG Hollaback! et la Fondation des Femmes** pour sensibiliser et former le plus grand nombre à intervenir en toute sécurité lorsque qu'il est victime ou témoin de harcèlement sexuel dans les lieux publics.

› Soutien au programme de Safe place Umay

Depuis décembre 2023, sur le réseau RATP sont labellisés des commerces en station qui permettent d'accueillir et de prendre en charge des victimes de VSS. Dans ces lieux labellisés, les personnels sont formés à la prise en charge des victimes.

› Généralisation de la descente à demande les bus circulant après 22h sur l'ensemble des réseaux franciliens

Cette mesure permet à tous les voyageurs, en particulier aux femmes, de se sentir plus en sécurité en se rapprochant de leur destination avec un temps de trajet à pied raccourci. Toute personne souhaitant descendre du bus entre deux arrêts habituels doit le signaler à l'avance au conducteur pour qu'il puisse s'arrêter et stationner sans danger.

Ce service est aujourd'hui déployé par les opérateurs d'Île-de-France Mobilités **sur l'ensemble des lignes régulières circulant après 22h dans le cadre des DSP, y compris le réseau RATP depuis septembre 2023.**

› Renforcement de la présence humaine pour améliorer la sécurité dans les transports

Depuis 2016, Île-de-France Mobilités a financé le recrutement et la mise en place d'agents supplémentaires sur le réseau francilien. Près de **4 000 agents sont déployés sur l'ensemble des réseaux franciliens afin de garantir la sécurité des franciliens et franciliennes.**

Les personnels sont formés à la prise en charge des victimes de harcèlement. Depuis 2016, tous les agents RATP en contact avec les voyageurs reçoivent une formation dédiée (connaissance du cadre légal, moyens de lutte et d'alerte dans les transports publics). **Cette formation a été suivie par les 6 300 agents des gares et stations et 1 000 agents GPSR ; elle est désormais dispensée aux conducteurs de bus.** SNCF Transilien a engagé la formation de ses agents en 2017 (repérer les comportements déviants lors de leurs tournées, prise en charge, écoute et reconnaissance du statut de victime, orientation vers la police).

Les opérateurs ont également renforcé leur présence auprès des victimes.

La RATP a notamment réalisé avec la Préfecture de police un flyer « Je suis victime ». Cette plaquette à la disposition des agents de station permet un meilleur accueil des victimes et une meilleure prise en charge (prise en charge par taxi si nécessaire, contact des services de police pour faciliter le dépôt de plainte...).

Et parce que la sécurité de chacun dans les transports est une priorité et qu'il est essentiel de gagner en réactivité, Île-de-France Mobilités a créé en 2024 une direction de la sûreté en son sein qui est notamment chargée de :

- **Coordonner la politique de sûreté des opérateurs et les agents de sécurité** privés déployés sur le réseau francilien.
- **Diriger l'action d'une nouvelle force :**

la brigade régionale de sûreté des transports d'Île-de-France Mobilités (BRT) capable d'intervenir partout en Île-de-France.

› Une nouvelle force : la brigade régionale de sûreté des transports (BRT)

Depuis juin 2024, **les premiers agents de la nouvelle brigade régionale de sûreté des transports (BRT) sont positionnés sur les pôles de transports franciliens.** Leur action est complémentaire de celle menée par les forces de l'ordre et les opérateurs de transport, et vise principalement à pacifier les emprises de transports. La BRT est déployée en complément des agents de sécurité privée des opérateurs, notamment pour répondre à des besoins ponctuels de sûreté. C'est une présence dissuasive, mais aussi rassurante pour les usagers et agents des transports franciliens.

› Mieux coordonner la sûreté : le CCOS (Centre de coordination opérationnelle de sécurité)

Sous l'impulsion de la Présidente, **le centre de coordination opérationnelle de sécurité (CCOS) a été financé par Île-de-France Mobilités à hauteur de 8,5 millions d'euros** et placé sous l'autorité du préfet de police. Inauguré en juillet 2022, ce centre joue un rôle important dans la coordination des actions de sûreté sur le réseau. Implanté au cœur de la Préfecture de Police, le CCOS réunit 7 jours/7 et 24h/24, des agents de la SNCF, de la RATP et de la police sous l'autorité du préfet de police. Il permet de mieux organiser les missions de terrain et de couvrir plus efficacement encore le réseau de transports. Le CCOS fut ainsi en quelque sorte la « tour de contrôle » de la sûreté des transports franciliens lors des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

³² Institut Paris Région, Victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France, 2019.



Votre contact
egaliteFH@iledefrance.fr

Région Île-de-France :
www.iledefrance.fr
2, rue Simone Veil
93400 Saint-Ouen-sur-Seine